

**SFCR :  
SOLVABILITE ET  
SITUATION FINANCIERE**

**RAPPORT 2023**

Synthèse.....	4
Activité et résultats.....	4
Système de gouvernance.....	4
Profil de risque.....	4
Valorisation à des fins de solvabilité.....	5
Gestion du capital.....	5
A. Activité et résultats.....	6
A.1. Activité.....	6
A.2. Résultats de souscription.....	7
A.3. Résultats des investissements.....	9
A.4. Résultats des autres activités.....	11
A.5. Autres informations.....	11
B. Système de gouvernance.....	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	12
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	20
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	22
B.4. Système de contrôle interne.....	25
B.5. Fonction d'audit interne.....	27
B.6. Fonction actuarielle.....	28
B.7. Sous-traitance.....	28
B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance.....	29
B.9. Autre information importante relative au système de gouvernance.....	29
C. Profil de risque.....	30
C.1. Risque de souscription.....	30
C.2. Risque de marché.....	33
C.3. Risque de crédit.....	36
C.4. Risque de liquidité.....	37
C.5. Risque opérationnel.....	38
C.6. Autres risques importants.....	39
C.7. Autres informations.....	40
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	40
D.1. Actifs.....	40
D.2. Provisions techniques.....	43
D.3. Autres Passifs.....	51
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	52
D.5. Autres Informations.....	52
E. Gestion du capital.....	52

---

E.1. Fonds Propres .....	52
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	54
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de.....	55
solvabilité requis .....	55
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	55
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	55
E.6. Autres informations .....	55

## Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) du 15 mai 2024.

### Activité et résultats

#### Les faits marquants concernant l'activité 2023 :

##### En Vie

Le contexte financier de l'année 2022 s'est poursuivie en 2023 pour se stabiliser au dernier trimestre de cette même année.

Au global la collecte nette s'est établit à 44 M€. Le profil de la collecte nette s'est réparti ainsi : +164 M€ sur les Unités de Compte, -28 M€ sur le fonds Eurocroissance et -92M€ sur le Fond Euros.

Les prestations de rachats augmentent de 6% et les prestations décès quant à elles diminuent de 2%. Les primes en Prévoyance maintiennent une légère progression (+1,6%).

##### En IARD

Le Chiffre d'Affaires de PREPAR-IARD en 2023 s'élève à 181 M€, stable par rapport à 2022 (182,3 M€).

#### Les résultats :

##### En Vie

Le résultat 2023 après impôt s'élève à 39,1 M€, en progression par rapport au résultat 2022 après impôt de 25,1 M€.

##### En IARD

Le résultat net après impôt de PREPAR-IARD est de à 7,6 M€, en augmentation par rapport à 2022 (au 31/12/2022, le résultat net après impôt de PREPAR-IARD était de 6,2 M€).

### Système de gouvernance

Le groupe PREPAR Assurance est constitué de deux sociétés anonymes :

- ❖ PREPAR-VIE, créée en 1984, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros ;
- ❖ PREPAR-IARD, créée en 1990, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Il est doté de 4 responsables des fonctions-clés.

Au 31/12/2023, le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE comprend 6 personnes ; le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD comprend 7 personnes.

Le Directoire de PREPAR-Vie est composé de 5 personnes.

Le dispositif de maîtrise des risques de PREPAR Assurance comprenant un service Risques, un service Conformité, un service d'audit interne et un service Contrôle Permanent permet de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels l'entité est soumise.

En 2023, le système de gouvernance de PREPAR Assurance n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2022.

### Profil de risque

PREPAR Assurance commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement au risque de marché (poids relatif de risque : 47% du besoin en capital avant effet de diversification), et en deuxième position au risque de souscription. Par ailleurs, la progression de son activité de prévoyance renforce le risque de souscription.

Le Profil de risque de PREPAR Assurance n'a pas connu d'évolution majeure en 2023.

### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

En 2023, PREPAR-VIE a réalisé aucune évolution majeure en termes de méthodes de valorisation, de périmètre, ou d'hypothèse.

### Gestion du capital

Au 31/12/2023, le capital de solvabilité requis de PREPAR Assurance s'élève à 349 M€, contre 381 M€ à fin 2022.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 749 M€, contre 727 M€ à fin 2022.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture de 214%, contre 191% à fin 2022.

## A. Activité et résultats

### A.1. Activité

#### A.1.1. Introduction

Le groupe PREPAR Assurance est constitué de deux sociétés anonymes :

- ❖ PREPAR-VIE, créée en 1984, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros ;
- ❖ PREPAR-IARD, créée en 1990, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Elles sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire dont elles constituent le pôle assurance.

PREPAR Assurance compte au 31/12/2023, 168 collaborateurs tous installés sur un site unique : Immeuble Le Village 1 à Paris La Défense.

PREPAR Assurance propose des contrats d'assurance de personnes ou de choses, principalement auprès des clients de la BRED, et accessoirement auprès d'autres canaux de distribution (salariés d'entreprises, courtiers, CGPI).

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR Assurance sont les suivantes :

- ❖ branche 1 (Accident),
- ❖ branche 2 ( Maladie - Arrêt de Travail),
- ❖ branche 16 (Pertes Pécuniaires),
- ❖ branche 20 (Vie-Décès),
- ❖ branche 22 (Unités de Compte),
- ❖ branche 24 (Capitalisation).

PREPAR Assurance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-VIE et de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ❖ Cabinet KPMG SA  
2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex,
- ❖ Cabinet Deloitte France  
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex.

#### A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principaux produits en cours de commercialisation sont les suivants :

- ❖ des contrats d'épargne à versements libres, sous forme d'assurance-vie ou de capitalisation commercialisés par la Bred et par des réseaux externes ;
- ❖ des contrats retraite dans un cadre fiscal particulier (contrats « Madelin », PERP et PERI) ;
- ❖ des contrats « Vie entière », dans le cadre de financement d'Obsèques ;
- ❖ des contrats de prévoyance de type assurance-emprunteurs ou « temporaire décès » ;
- ❖ des garantie « Santé/Arrêt de travail » ;
- ❖ des garantie « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...);
- ❖ des garantie « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...).

Au 31 Décembre 2023, PREPAR-VIE gère environ 239 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 7,8 Milliards d'euros et 745 000 contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de ces principaux produits sur les deux derniers exercices :

En Millions d'euros	2023	Répartition 2023	2022	Variation 2023/2022
Epargne	645,2	65,8%	874,8	-26,25%
<i>dont Euros</i>	309,8	31,6%	252,8	22,53%
<i>dont UC</i>	280,3	28,6%	198,9	40,95%
<i>dont support Euro-Croissance</i>	55,1	5,6%	423,2	-86,97%
Retraite	24,3	2,5%	21,2	14,83%
Prévoyance	128,8	13,1%	122,3	5,35%
IARD	182,9	18,6%	181,3	0,89%
<i>dont Pertes pécuniaires</i>	22,3	2,3%	21,3	4,83%
<i>dont Décès accidentel</i>	14,7	1,5%	13,8	6,77%
<i>dont Santé et Arrêt de travail</i>	145,9	14,9%	146,2	-0,23%
<b>TOTAL</b>	<b>981,3</b>		<b>1199,6</b>	

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane).

## A.2. Résultats de souscription

### A.2.1. Activités de Prepar-Vie

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-VIE en 2023 et 2022 :

En Millions d'euros	2023			2022		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	798,4	72,1	726,3	1 018,3	69,0	949,3
Charges de sinistres (*)	-684,1	-30,0	-654,1	-585,1	-20,6	-564,5
Charges des autres provisions techniques	-166,0	2,3	-168,3	-208,6	-1,3	-207,3
Ajustement ACAV (**)	145,9		145,9	-112,5		-112,5
<b>Solde de souscription</b>	<b>94,2</b>	<b>44,4</b>	<b>49,8</b>	<b>112,1</b>	<b>47,1</b>	<b>65,0</b>
Produits nets des placements (**)	188,5		188,5	108,8		108,8
Participations aux résultats (**)	-117,1	0,0	-117,1	-68,3	0,0	-68,3
<b>Solde financier</b>	<b>71,4</b>	<b>0,0</b>	<b>71,4</b>	<b>40,4</b>	<b>0,0</b>	<b>40,4</b>
<b>Produits des placements transférés (**)</b>	<b>-10,3</b>		<b>-10,3</b>	<b>-5,3</b>		<b>-5,3</b>
<b>Commissions et Frais</b>	<b>-98,0</b>	<b>-38,5</b>	<b>-59,5</b>	<b>-103,7</b>	<b>-34,7</b>	<b>-69,1</b>
<b>Résultat de Souscription</b>	<b>57,3</b>	<b>5,9</b>	<b>51,3</b>	<b>43,4</b>	<b>12,4</b>	<b>31,0</b>

(\*) hors frais de gestion des sinistres

(\*\*) Non inclus dans le QRT S.05.01

En 2023, le chiffre d'affaires global net de réassurance a baissé de 23,5 %, baisse essentiellement constatée sur le support en Eurocroissance. La charge de sinistres est en hausse de 15,9%. La collecte nette en épargne est positive (+46 M€).

**Le résultat technique net de réassurance de PREPAR-VIE s'élève à 51,3 millions d'euros.**

Le détail des primes acquises par grandes lignes d'activité est le suivant :

<i>En Millions d'euros</i>	2023	Répartition 2023	2022	Variation 2023/2022
Epargne	645,2	80,8%	874,8	-26,2%
<i>dont Euros</i>	309,8	38,8%	252,8	22,6%
<i>dont UC</i>	280,3	35,1%	198,9	41,0%
<i>dont support Eurocroissance</i>	55,1	6,9%	423,2	-87,0%
Retraite	24,3	3,0%	21,2	14,8%
Prévoyance	128,8	16,1%	122,3	5,3%
<b>TOTAL</b>	<b>798,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 018,3</b>	<b>-21,6%</b>

Le détail des charges de sinistres, brutes de réassurance, par grandes lignes d'activité est le suivant :

<i>En Millions d'euros</i>	2023	2022
Fonds en Euros et Eurocroissance	496,6	446,2
Unités de Compte	141,0	100,3
Autres Provisions Techniques	46,5	38,6
<b>TOTAL Charges des sinistres</b>	<b>684,1</b>	<b>585,1</b>

Le détail des charges de provisions techniques brutes de réassurance par grandes lignes d'activité est le suivant :

<i>En Millions d'euros</i>	2023	2022
Fonds en Euros et Eurocroissance	152,2	338,2
Unités de Compte	-402,4	-67,0
Autres Provisions Techniques	84,3	-479,9
<b>TOTAL Charges des autres provisions techniques</b>	<b>-166,0</b>	<b>-208,6</b>

Le niveau des frais et commissions a progressé de 0,52% en 2023, lié à l'augmentation des frais d'acquisition et financiers :

<i>En Millions d'euros</i>	2023	2022
Frais d'acquisition	47,0	27,1
Frais d'administration	31,7	37,1
Frais financiers	10,2	7,1
Frais de gestion des sinistres	12,0	22,1
Autres Frais	6,9	10,2
Commissions de réassurance	-38,5	-34,7
<b>TOTAL Frais et Commissions</b>	<b>69,3</b>	<b>68,9</b>

La répartition des frais d'acquisition, d'administration, financiers et de gestion des sinistres, par grandes lignes d'activité est la suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	2023	2022
Fonds en Euros et Eurocroissance	29,4	27,1
Unités de Compte	15,7	10,6
Autres Provisions Techniques	55,7	55,7
<b>Frais affectables</b>	<b>100,9</b>	<b>93,4</b>

Les autres provisions techniques correspondent en très grande partie à la Prévoyance.

## A.2.2. Activités de PREPAR-IARD

Le tableau ci-contre présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2023 et 2022.

En milliers d'euros	2023			2022		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	182 914	137 793	45 121	181 292	136 370	44 923
Charges de sinistres (*)	-107 914	-96 172	-11 742	-97 593	-84 698	-12 896
<b>Solde de souscription</b>	<b>75 000</b>	<b>41 621</b>	<b>33 379</b>	<b>83 699</b>	<b>51 672</b>	<b>32 027</b>
Charges des autres provisions techniques	217	74	143	1 244	1 097	146
Autres charges techniques	-2 590	0	-2 590	-1 870	0	-1 870
<b>Produits des placements alloués (**)</b>	209	0	209	5	0	5
<b>Frais (***)</b>	-65 404	-44 359	-21 045	-66 966	-44 999	-21 967
<b>TOTAL</b>	<b>7 432</b>	<b>-2 664</b>	<b>10 096</b>	<b>16 111</b>	<b>7 771</b>	<b>8 340</b>

(\*) hors frais de gestion des sinistres

(\*\*) Non inclus dans le QRT S05.01

(\*\*\*) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique

Au 31/12/2023, le résultat de souscription net de réassurance est de 10 093 K€, en hausse de 21% par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par :

- ▶ une hausse des primes acquises net de réassurance de 199 K€
- ▶ une hausse de la charge des sinistres net de réassurance de 1 352 K€
- ▶ une baisse de frais et de commissions de 922 K€.

Au 31/12/2023, les frais sont de 21 045 K€ et se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2023	2022
Frais d'acquisition	51 207	52 859
Frais d'administration	8 479	8 342
Frais de gestion des sinistres	5 719	5 764
Autres Frais	0	0
Commissions de réassurance	-44 359	-44 999
<b>Frais et commissions</b>	<b>21 045</b>	<b>21 967</b>

## A.3. Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR Assurance par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR Assurance, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes solvabilité II.

En Millions d'euros	2023		2022	
	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	481	425	474	440
Obligations d'entreprises	3 455	3 662	3 168	3 531
Notes structurées	5	5	4	5
Actions	103	75	87	68
Fonds d'investissement	2 986	2 654	3 159	2 866
Titres garantis	3	3	5	5
Trésorerie et dépôts	16	16	6	6
Prêts et prêts hypothécaires	18	18	9	9
Immobilier	73	62	81	63
Produits dérivés	0	0	0	0
<b>Total Actifs hors Unités de Compte</b>	<b>7 139</b>	<b>6 919</b>	<b>6 993</b>	<b>6 993</b>
<b>Actifs représentatifs des Unités de Compte</b>	<b>1 973</b>	<b>1 973</b>	<b>1 567</b>	<b>1 567</b>
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>9 112</b>	<b>8 893</b>	<b>8 560</b>	<b>8 559</b>

Au cours de l'exercice 2023, les investissements pour le compte des cantons euros ont été réalisés principalement en obligations dans le contexte de remontée des taux et de prime de crédit en hausse. La diversification des placements a consisté à renforcer l'investissement en actions. Par ailleurs, Prepar a maintenu la stratégie de couverture de la position actions.

La stratégie d'investissement pour le compte du canton Prepar Avenir a visé à poursuivre la diversification du portefeuille. Ainsi les investissements ont été répartis entre les obligations de qualité investment grade, actions dont une part de convertible, l'immobilier et les infrastructures.

En 2023, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux, des dividendes des autres actifs, ainsi que des loyers perçus des immeubles détenus en direct. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

En Millions d'euros	2023	2022
Obligations d'Etat	19,0	19,7
Obligations d'entreprises	74,6	72,0
Notes structurées	0,6	2,0
Actions	4,2	3,5
Fonds d'investissement	46,8	37,6
Titres garantis	0,2	0,1
Prêts et prêts hypothécaires	0,8	0,5
Immobilier	2,6	2,2
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>148,9</b>	<b>137,6</b>

Entre 2022 et 2023, le montant des coupons encaissés sur les produits obligataires a légèrement progressé. L'impact de la remontée de la courbe des taux entamée depuis 2022 commence à se refléter dans les produits générés par cette catégorie d'actif. Par ailleurs les revenus des fonds d'investissement ont progressé du fait de l'augmentation des investissements dans cette catégorie de placements, conformément à la stratégie de diversification des placements mise en place depuis plusieurs exercices. Cette stratégie vise à compenser la baisse des rendements obligataires par la diversification dans des placements avec des rendements plus élevés.

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées résultant de la cession d'actifs en cours d'année. Leur ventilation est la suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Obligations	-42,0	5,7
Actions	0,0	0,0
Fonds d'investissement	73,8	24,5
<b>TOTAL Plus-ou-moins values réalisées Fonds en Euros</b>	<b>31,9</b>	<b>30,2</b>

Les plus-ou-moins-values latentes réalisées en 2023 sur fonds d'investissement sont issues de l'externalisation de la richesse latente.

Il est à noter que les mouvements sur supports en Unités de Compte ont généré des plus-values de l'ordre de 9,4 M€. Ces mêmes mouvements avaient généré des moins-values pour un montant de -20,2 M€ en 2022.

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR Assurances sont les suivants :

<i>En Millions d'euros</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Variation des surcotes/décotes	1,0	-5,9
Variation de la réserve de capitalisation	4,7	0,0
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	-17,6	-7,0
Variation de la provision pour risque avéré de crédit (PRAC)	36,5	-36,5
Résultat Eurocroissance	55,5	2,9
Frais de gestion interne et externe des placements	-10,5	-8,0
Autres charges de placement	-2,5	-1,6
<b>TOTAL Autres revenus et dépenses</b>	<b>66,9</b>	<b>-56,2</b>

En 2023, une reprise de la PRAC a été réalisé à la suite de la vente des actifs ORPEA.

Par ailleurs, il n'y a ni perte ni profit comptabilisé directement en fonds propres en normes françaises.

Enfin, au 31/12/2023, PREPAR-VIE détient deux titres de titrisation, selon la définition du point (92) introductif au Règlement Délégué 2015/35 de la Commission Européenne, pour un montant de 2,6 M€.

#### A.4. Résultats des autres activités

Non significatif.

#### A.5. Autres informations

PREPAR Assurance n'a pas d'autre information importante relative à son activité et à ses résultats à communiquer.

## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1. Conseil

##### **B.1.1.1. Conseil de Surveillance (PREPAR-VIE)**

---

###### Missions et attributions

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires. Il nomme et révoque les membres du Directoire et le Président du Directoire. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société.

Outre la surveillance des comptes sociaux de PREPAR-VIE, le Conseil de Surveillance exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ Les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Le fonctionnement interne
- ▶ Le plan de développement
- ▶ Les frais généraux
- ▶ La gestion des actifs, la politique d'allocation
- ▶ L'équilibre technique, la gestion Actif-Passif
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ Le contrôle interne et la gestion des risques
- ▶ Les perspectives de croissance

Enfin, le Conseil de Surveillance approuve, avant diffusion, le rapport ORSA présenté par le Président du Directoire.

###### Règles de fonctionnement

Le Conseil de Surveillance se réunit trimestriellement et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent avant chaque réunion dans un délai raisonnable toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Des formations sont mises en œuvre pour les membres du Conseil de surveillance conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

###### Composition

Au 31/12/2023, Le Conseil de Surveillance est constitué de 6 personnes.

##### **B.1.1.2. Conseil d'Administration de PREPAR-IARD**

---

###### Missions et attributions

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et peut révoquer le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ Les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Le fonctionnement interne
- ▶ Le plan de développement
- ▶ Les frais généraux
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ La gestion des placements
- ▶ Le contrôle interne et la gestion des risques
- ▶ Les perspectives de croissance

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

### Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général dans un délai raisonnable avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

### Composition

Au 31/12/2023, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes.

## B.1.2. Dirigeants Effectifs

### B.1.2.1. Directoire (PREPAR-VIE)

---

#### Missions et attributions

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans renouvelable. Leur rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance.

Ils sont révocables par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. A ce titre :

- ▶ Il arrête les inventaires et les comptes sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale et lui présente, dans un rapport, les propositions de répartition des bénéfices,
- ▶ Il assure le fonctionnement de la société, notamment en consentant les délégations de pouvoir nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires,
- ▶ Il désigne les représentants permanents de la société aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance auxquels la société peut être nommée.

Le Directoire ne peut, sans autorisation du Conseil de Surveillance, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

En outre, chaque trimestre, le Directoire présente un tableau de bord d'activité au Conseil de Surveillance autour des sujets suivants :

- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Les comptes
- ▶ Les frais généraux
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ Les résultats techniques

Enfin, le Directoire valide le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques et de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Le Président du Directoire le présente ensuite au Conseil de Surveillance pour approbation avant diffusion.

### Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation et du mode de fonctionnement du Directoire sont formalisés dans les statuts de la société, notamment aux chapitres 11 et 13.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

### Composition

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont les cinq Membres du Directoire à savoir :

**Jean-François PELLÉ** depuis le 8 mars 2007 renouvelé le 30 septembre 2021

- ▶ Président du Directoire de : PREPAR VIE,
- ▶ Président du Conseil d'Administration de : PREPAR Courtage, PREPAR IARD,
- ▶ Administrateur de PROMEPAR Asset Management.

**Emmanuel de la BASTILLE** depuis le 9 mars 2012 renouvelé le 30 septembre 2021

- ▶ Membre du Directoire de : PREPAR VIE,
- ▶ Directeur Technique et Développement commercial,
- ▶ Directeur Général de : PREPAR IARD, PREPAR Courtage,

**Patrice TRUGLAS** depuis le 29 juin 2006 renouvelé le 30 septembre 2021

- ▶ Membre du Directoire de : PREPAR VIE,
- ▶ Directeur des Ressources Humaines,
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information,
- ▶ Directeur des Moyens Généraux,
- ▶ Représentant permanent de PREPAR-VIE au Conseil de PREPAR IARD.

**Xavier BRISSET** depuis le 30 septembre 2021

- ▶ Membre du Directoire de : PREPAR VIE,
- ▶ Directeur ALM et Risques

**Lisa FITOUSSI** depuis le 10 décembre 2021

- ▶ Membre du Directoire de : PREPAR VIE,
- ▶ Secrétaire Général

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance en date du 22 décembre 2015, 25 septembre 2020 et 10 décembre 2021.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-VIE est constitué du Conseil de Surveillance et du Directoire.

### **B.1.2.1. Dirigeants Effectifs (PREPAR-IARD)**

---

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

**Emmanuel de la BASTILLE**, depuis le 29 juin 2007

- ▶ Directeur Général (non-administrateur),
- ▶ Directeur Technique et Développement commercial,

**Jean-François PELLÉ**, depuis le 29 juin 2007

- ▶ Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées pour renouvellement par le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

### **B.1.3. Directoire Elargi (PREPAR-VIE) et Comité de Direction (PREPAR-IARD)**

Ce comité est tenu deux fois par mois, y sont présents :

**Jean-François PELLÉ**

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE

**Emmanuel de la BASTILLE**

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur développement

**Patrice TRUGLAS**

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

**Xavier BRISSET**

- ▶ Directeur ALM et Risques

**Lisa FITOUSSI**

- ▶ Secrétaire Général

**Filipe ALMEIDA**

- ▶ Directeur des Systèmes d'Informations

**Guillaume VILLE**

- ▶ Directeur des Investissements

**Nadège MARTIN**

- ▶ Directeur Service Client

**Delphine PASQUIER**

- ▶ Directrice développement commercial

**Stéphanie DE LA ROSA**

- ▶ Responsable Comptable

#### B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation des responsables des fonctions clés, PREPAR-VIE a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des Assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurance atteste que :

- ▶ Chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ Chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de surveillance,
- ▶ Chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR Assurance est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- ▶ Audit Interne : Cyril DONZELLO,
- ▶ Fonction Actuarielle : Jean-Marc HECART,
- ▶ Gestion des Risques : Lamia ELBAZ,
- ▶ Vérification de la Conformité : Emmanuelle BENHAMOU.

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ La nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ L'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

Les titulaires des quatre Fonctions Clés ont en commun :

- ▶ un rattachement hiérarchique à l'un des Dirigeants Effectifs,
- ▶ un niveau hiérarchique suffisant dans l'entreprise : ils disposent d'une autorité suffisante pour agir, être entendus, et ont accès à toute information nécessaire à l'exercice de leur fonction,
- ▶ l'indépendance nécessaire à leur objectivité et leur impartialité.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et le Conseil d'Administration de PREPAR IARD. Elles ont toutes été également approuvées par l'ACPR (dernière acceptation en date du 2 décembre 2022).

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR Assurance sont les suivantes :

##### Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit ;
- ▶ Planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit
- ▶ Suivre la mise en application des recommandations émises en conclusion des missions d'audit.

##### Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ Analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR Assurance ;

- ▶ Vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ Apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- ▶ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ;
- ▶ Produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

### Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ Assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ Assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ Piloter le processus ORSA ;
- ▶ Rendre compte à l'AMSB des expositions au risque.

### Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ Assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ Anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ Évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ Valider la documentation contractuelle et commerciale à destination notamment de la clientèle.

### B.1.5. Comitologie

PREPAR Assurance a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Directoire ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrit.

### Comitologie opérationnelle de PREPAR Assurance (hors COSUR, Directoire, CODIR)

#### L'Acticom

- ▶ Rôle Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle
- ▶ Animateur Directrice du Développement commercial

#### Le Comité de Partenariat

- ▶ Rôle Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- ▶ Périodicité Selon actualité
- ▶ Animateur Directrice du Développement commercial

#### Le Comité d'Arbitrage de Projet

- ▶ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Directeur Système Information

#### Le Comité de Gestion Financière

- ▶ Rôle Pilotage des opérations financières
- ▶ Périodicité Hebdomadaire
- ▶ Animateur Directeur des investissements

### Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

#### Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance

- ▶ Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités  
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- ▶ Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- ▶ Animateur Responsable Gestion des Risques

#### Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- ▶ Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Responsable Gestion des Risques

#### Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- ▶ Rôle Veille des risques de non-conformité, suivi des actions de remédiation
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle + selon actualité
- ▶ Animateur Responsable de la Conformité

#### Le Comité Déshérence

- ▶ Rôle Examine l'état des recherches effectuées et décide collégalement de la classification de dossiers en déshérence
- ▶ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ▶ Animateur Participation collégiale (avec au moins un membre du service Conformité ou du juridique et un représentant de la gestion).

#### Le Comité LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme)

- ▶ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ▶ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Conformité BRED

#### Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ▶ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2e niveau
- ▶ Périodicité Mensuelle
- ▶ Animateur Responsable du Contrôle Permanent

#### Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (COSSI)

- ▶ Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ▶ Périodicité A minima semestriellement
- ▶ Animateur Directeur Système Information

### Autres comités

#### Le Comité Comptable et Prudentiel

- ▶ Rôle Suivi des sujets liés aux provisions techniques S1, des modélisations nécessaires au calcul du ratio de solvabilité et des hypothèses et résultats des ORSA
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Responsable de la Fonction clé actuarielle

**Le Comité d'Audit**

- ▶ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ▶ Périodicité Semestrielle au minimum
- ▶ Animateur Président du Conseil de Surveillance et responsable de la fonction clé Audit interne
- ▶

**Comités Actionnaire/PREPAR****Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)**

- ▶ Rôle Avis sur l'allocation stratégique des placements
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

**Le Comité Investissement BRED**

- ▶ Rôle Avis sur les investissements en actif diversifié
- ▶ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ▶ Animateur Direction Financière BRED

**Le Comité Crédit BRED**

- ▶ Rôle Avis sur les investissements en actif obligataire
- ▶ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ▶ Animateur Direction des engagements BRED

**B.1.6. Politique et pratiques de rémunération**

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance. Par ailleurs,

PREPAR Assurance s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance se concrétise par la distribution de jetons de présences équirépartis. La rémunération des membres du Directoire est fixée par le représentant de l'actionnaire au Conseil de Surveillance. La rémunération des membres du Directoire élargi est fixée par le Président du Directoire. La rémunération des personnels de PREPAR-VIE est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

Pour ce qui concerne PREPAR-IARD, la rémunération des membres de la Direction générale est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance).

La rémunération des personnels de PREPAR Assurance est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire, conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette

rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles de risques et de conformité. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres du Directoire de PREPAR-VIE, les membres de la Direction Générale de PREPAR-IARD, et les cadres de direction, dont les fonctions clés qui relèvent de ce statut, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

### B.1.7. Transactions importantes

PREPAR Assurance n'a pas conclu sur la période de référence de transactions importantes avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

## B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- ▶ Leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- ▶ Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions, missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD, à savoir pour ce qui concerne PREPAR-VIE le président du Conseil de surveillance et les membres du Conseil, ainsi que les membres du Directoire ; et pour ce qui concerne PREPAR-IARD le président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés (le responsable de la gestion des Risques, le directeur de la Conformité, le responsable de l'Audit interne, le responsable de la fonction actuarielle) sont expressément concernées.

### Les exigences

#### Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le président du Conseil de surveillance de PREPAR-VIE pour ce qui concerne les activités de PREPAR-VIE et par le président du Conseil d'Administration de PREPAR-IARD pour ce qui concerne les activités de PREPAR-IARD. Ces compétences sont évaluées tant individuellement que de manière collégiale. L'évaluation prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

#### Titulaires de fonctions clés

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité a la capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité 2.

### Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

#### Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- ▶ Par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- ▶ Par le président du Conseil de surveillance pour les membres du Conseil ;
- ▶ Par le président du Conseil d'Administration pour les membres du Conseil de PREPAR-IARD ;
- ▶ Par les dirigeants de PREPAR Assurance pour les titulaires des fonctions clés.

#### Désignation des responsables des fonctions clés

L'affectation de la fonction clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie de par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des responsables des fonctions clés est portée à la connaissance du Conseil de surveillance de PREPAR-Vie (entité dominante du groupe PREPAR Assurance).. Chaque fonction clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

#### L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des fonctions clés

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR Assurance accompagne les responsables des fonctions clés dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

#### La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

#### Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des fonctions clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- ▶ Le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ Une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ▶ Le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- ▶ Le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire ;

### Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de fonction clé est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

## B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques est organisé autour de deux directions rattachées à deux Dirigeants Effectifs :

- ▶ Une Direction ALM et Risques, rattachée au Directeur ALM et Risques, comprenant :
  - un service Risques en charge d'assurer le suivi du système de gestion des risques, d'établir la cartographie des risques hors conformité et la mise en place de reporting nécessaire à l'analyse et au pilotage des risques,
  - un service ALM assurant la mise en œuvre et le suivi des travaux liés à Solvabilité II,
  - le responsable de la Fonction Clé Actuarielle.
  
- ▶ Une Direction Secrétariat Général, rattachée à la Secrétaire Générale, comprenant :
  - le service Conformité, en charge de la gestion des risques de non-conformité, notamment l'élaboration d'une cartographie des-dits risques,
  - le service du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2ème niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Ce service garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel, sous la supervision de la Fonction Clé Conformité. Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales,
  - le service Audit Interne,
  - le service Juridique et Fiscal, en charge de la gestion du risque juridique et fiscal, notamment de la veille juridique, de l'analyse de la réglementation et de la gestion des contentieux clients,
  - le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La fonction gestion des risques est assurée par la responsable des risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Directeur ALM et Risques (Membre du Directoire). Cette fonction a pour rôle de :

- ▶ Réaliser la cartographie des risques de Prepar-Vie, validée par le Directoire et communiquée au Conseil de Surveillance,
- ▶ Participer à la définition de l'appétence aux risques,
- ▶ Participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- ▶ Soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- ▶ Donner son avis sur l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs,
- ▶ Interagir avec la responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôle de premier et de deuxième niveau.

Le service Risques est présent à l'ensemble des comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains comités opérationnels, notamment au comité Partenariat. Le comité des risques Groupe constitue un comité faïtier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR Assurances est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

La direction ALM & Risques est informée lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription,

de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par le service Risques.

Le service des Risques de PREPAR-VIE s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- ▶ Identification des risques
- ▶ Evaluation des risques
- ▶ Stratégie face aux risques
- ▶ Surveillance/Contrôle

### Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR Assurance est exposée, le service des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ L'approche « Top-Down » : basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier.
- ▶ L'approche « Bottom-Up » : basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-VIE. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-VIE doit donc être formalisé.
- ▶ L'exploitation des rapports d'audit.
- ▶ L'exploitation des bases d'incidents.
- ▶ L'exploitation des bases de réclamations.
- ▶ L'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ L'exploitation des calculs statistiques et règlementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR Assurance de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événements, conséquences).

### Méthodes d'évaluation des risques

Le service des Risques est chargé d'établir une cartographie des risques hors conformité. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR Assurance cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ Fort
- ▶ Moyen
- ▶ Faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

### Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ Contrôles formalisés de 1er et 2ème niveau.
- ▶ Documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ Eléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...

- ▶ Moyens : humains, matériels, ...
- ▶ Gestion des incidents et pertes

### Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

### Suivi des risques

L'analyse régulière de ses résultats, de ses portefeuilles, de ses rendements et de ses réserves a amené PREPAR Assurance à structurer son organisation pour répondre aux exigences de solvabilité et de capacité liées à son activité et à son contexte.

A ce titre :

- ▶ PREPAR Assurance évalue sa capacité à faire face à ses engagements à l'égard des assurés dans les 4 exercices à venir dans des conditions détériorées de marché.
- ▶ PREPAR Assurance évalue l'incidence de toute hypothèse d'évolution des taux d'intérêt et des marchés de valeurs mobilières et de biens immobiliers.
- ▶ PREPAR Assurance effectue des tests internes qui complètent ceux régis par les états réglementaires.
- ▶ PREPAR Assurance effectue des tests pour s'assurer de l'adéquation des durations de l'actif et du passif.
- ▶ PREPAR Assurance évalue sa capacité de détention d'actifs de diversification.
- ▶ PREPAR Assurance évalue sa capacité à servir des taux en fin d'exercice, de même niveau que les taux servis sur l'exercice clos.
- ▶ PREPAR Assurance évalue la pertinence et l'adéquation des traités de réassurance.
- ▶ PREPAR Assurance évalue les conséquences d'une intrusion malveillante dans ses systèmes d'information.

PREPAR Assurance suit les risques auxquels elle est exposée en tant que société d'assurance-vie commercialisant des produits d'épargne et des produits de prévoyance. Son profil de risque est décrit en partie C ci-dessous et analysé dans le cadre de sa démarche ORSA. Le service des Risques suit particulièrement les risques de marché et de souscription, ainsi que les risques non captés dans le calcul de la solvabilité par la formule standard tels que :

- ▶ Le risque de détention des dettes souveraines,
- ▶ Les risques ESG,
- ▶ Le risque stratégique.

### La politique d'investissement

La politique d'investissement de PREPAR Assurance est conduite en fonction des contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers. Elle répond par conséquent à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le risk management global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la politique d'investissement évolue, pour fixer les orientations.

Le processus lié aux Investissements s'articule autour de deux niveaux d'éligibilité :

- ▶ Eléments de réglementation : Eligibilité des investissements, règles de valorisation et mode de comptabilisation.
- ▶ Règles internes : Eligibilité des émetteurs et contreparties et des produits

La politique d'investissement est validée par l'AMSB.

Les décisions d'allocation stratégique sont prises après consultation de plusieurs comités, pour PREPAR-VIE, il s'agit du processus principal intervenant dans la gestion Actif-Passif et le risque de liquidité. Celui-ci est détaillé dans la politique de gestion des risques d'investissements.

Ce processus peut se synthétiser ainsi :

1. Direction des Investissements propose une allocation d'actif par cantons.

2. Direction ALM/Risques fait les analyses de gestion actif-passif si nécessaires.
3. Fonction clé gestion des risques revoit l'allocation en s'assurant de la cohérence de cette allocation avec les études réalisées, réalise des études complémentaires si nécessaire et émet un avis.
4. Présentation de l'allocation au Comité Stratégie Finance du Groupe BRED pour avis.
5. Présentation au Directoire.

Les décisions d'allocation tactique et de picking sont prises par le Directeur des investissements de PREPAR-VIE dans le cadre de la politique des investissements.

Le reporting financier est présenté par le service des Risques de PREPAR-VIE au Comité des Risques et de la Solvabilité, au Directoire de PREPAR-VIE et au Conseil d'Administration de PREPAR IARD.

### B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR Assurance permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques, piloté par le RFC gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

Ainsi, les acteurs du processus participent à l'établissement des scénarii prospectifs et des sensibilités à mener sur le ratio de couverture du SCR. Ils définissent le profil d'adéquation de PREPAR-VIE avec la formule standard et établissent le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction ALM et Risques, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Développement commercial présentées lors du Comité des Risques Groupe.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutées et validées par le Directoire. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR Assurance donne une analyse de chaque risque important identifié, des éléments de maîtrise de risque de celui-ci et de son évaluation.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la fonction gestion des risques et le Directoire.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil de Surveillance puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. En 2022, après analyse de son profil de risque, PREPAR-VIE conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard pour l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

Enfin, au sein de cette évaluation, PREPAR Assurance réalise une étude de projection de ses besoins en fonds propres, en scénario central et en scénarii de stress, afin de s'assurer du maintien de la couverture de l'exigence réglementaire de capital (le SCR) ou d'envisager des solutions de retour de cette couverture au niveau défini dans l'appétence aux risques.

## B.4. Système de contrôle interne

### Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR Assurance dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ **Un service Risques** chargé d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un reporting permettant le suivi et l'analyse de ces risques.

- ▶ **Un service Conformité** chargé de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ **Un service Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ **Un service Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2e niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le service Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB-FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

Le service Conformité et le service Contrôle Permanent sont rattachés à la Secrétaire générale, membre du Directoire. Le service Risques dépend du membre du Directoire en charge de l'ALM et des Risques.

Le dispositif de maîtrise des risques incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR Assurance et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion, les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-VIE par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR Assurance;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR Assurance.

#### B.4.1. Le Contrôle Permanent

##### Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ Corpus de procédures métier,
- ▶ Requêtes,
- ▶ Environnement technique dédié,
- ▶ Cartographie des risques,
- ▶ Supports logistiques ou méthodologiques de la BRED BP.

##### Références réglementaires

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR Assurance est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-VIE respecte par ailleurs les recommandations émises par la France Assureurs ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

##### Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR effectue sa mission en partenariat avec :

- la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle,
- la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Au besoin des points sont réalisés avec ces deux Directions, annuellement un séminaire des contrôleurs est organisé par la Bred avec toutes les filières de risques.

##### Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par le service Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ Le 1er niveau est assuré par le personnel opérationnel ou hiérarchique selon les modes opératoires.
- ▶ Le 2ème niveau est assuré par le Contrôle Permanent.
- ▶ Le 3ème niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Audit interne.

#### B.4.2. La Vérification de la Conformité

Le service Conformité exerce son activité à travers trois axes principaux d'intervention :

- ▶ Veille réglementaire
- ▶ Conformité des dispositifs
- ▶ Conformité documentaire et d'opérations

En matière de Sécurité financière le service Conformité a pour mission :

- ▶ D'élaborer et mettre à jour la note cadre et les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ De compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants),
- ▶ Etablit la cartographie des risques LCB-FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel,
- ▶ Le maintien du dispositif de lutte contre la fraude.

Par ailleurs, le service Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité (constitutive de son plan de conformité). Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie « tous risques » pilotée dans sa globalité par le service Risques.

Le service Conformité :

- Veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.
- Elabore chaque année un Rapport d'Adéquation dans lequel elle évalue la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficience).
- Valide les documentations contractuelles, publicitaires et réglementaires.

Enfin, le service Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonction de nouveaux supports d'investissement.

#### B.5. Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des Assurances ont amené PREPAR Assurance à désigner, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué. Cette fonction dont la réalisation était externalisée auprès de l'Inspection Générale BRED jusqu'ici a été réinternalisée en juillet 2022 sous la supervision de la Secrétaire Générale.

Le responsable de la fonction clé « Audit Interne » propose un plan d'audit pluriannuel couvrant toutes les activités de l'entité. Celui-ci est validé par l'AMSB qui peut éventuellement, le compléter à la demande par des missions thématiques ou ponctuelles.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **Le responsable d'Audit Interne**
  - Communique et fait valider le plan d'audit à l'AMSB,
  - Etablit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel énoncé,

- Émet des recommandations,
- Établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- ▶ **Le Comité d'Audit**
  - Est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
  - Priorise les recommandations,
  - Décide de la réalisation d'audits complémentaires ;
- ▶ **L'AMSB**
  - Approuve le plan d'audit
  - Est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
  - Veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

En 2023, les thématiques suivantes, présentées dans le plan pluriannuel d'audit ont été couvertes :

- ▶ PREPAR Assurance :
  - Fonctionnement de la gouvernance et communication
  - Pilotage et mesure de la qualité des données
  - Provisionnement
  - Tarification
  - Gestion Actif / Passif
  - Logistique
  - Activités externalisées importantes

## B.6. Fonction actuarielle

En 2022, PREPAR Assurance a désigné comme responsable de la fonction clé actuarielle M. Jean-Marc HECART.

Son action comporte plusieurs aspects :

- ▶ Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- ▶ Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.
- ▶ Informer les Conseils du caractère adéquat du calcul des provisions techniques au moins une fois par an, via notamment le rapport de la Fonction Actuarielle.
- ▶ Emettre un avis sur la politique globale de souscription.
- ▶ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- ▶ Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et à l'évaluation interne des risques et de la Solvabilité.
- ▶ Assurer le suivi du risque de modèle.
- ▶ Valider les modèles utilisés par PREPAR.
- ▶ Participer aux Comités PREPAR (Comité de gestion financière, Comité des risques financiers et de la solvabilité, Comité de pilotage des risques et Comité Comptable et Prudentiel), et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitants des risques actuariels, financiers et de solvabilité.

## B.7. Sous-traitance

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR Assurance, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil de Surveillance.

### Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, le service Conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- ▶ Les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau.
- ▶ Les contrôles de deuxième niveau réalisés par le contrôle permanent.
- ▶ Les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit interne.

## Identification et appréciation

Le service Conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, le service Conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions clé sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

## Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- ▶ À un reporting du métier au Contrôle permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- ▶ À un reporting par le contrôle permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au comité d'audit ;
- ▶ À un audit régulier par l'Audit interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR Assurance. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la fonction clé Audit interne.

## Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2023

- ▶ La gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR Assurance (sous-traitant CBP),
- ▶ La gestion des contrats de prévoyance de PREPAR Assurance (sous-traitant ENTORIA)

## B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

PREPAR Assurance a mis en place un système de gouvernance qui paraît adapté au profil de risque d'une société d'assurance-vie commercialisant principalement des produits d'épargne, et soumis en premier lieu à un risque de marché conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil de Surveillance et revu périodiquement.

## B.9. Autre information importante relative au système de gouvernance

PREPAR Assurance n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

## C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5% par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR Assurance commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de déséquilibre actif-passif. Elle réalise donc un suivi approfondi des :

- ▶ Risques liés à la volatilité des marchés d'actifs,
- ▶ Risques liés au défaut ou à la dégradation de la qualité crédit d'un émetteur,
- ▶ Risques liés au défaut de maîtrise dans la gestion actif-passif.

L'ensemble de ces risques est abordé dans la formule standard au sein du module « risque de marché », dont l'évaluation est la plus forte.

PREPAR Assurance est également soumis au risque de souscription, principalement au sous-risque de rachat dans le cadre des contrats d'épargne et de prévoyance, ainsi qu'à des risques décès ou survie dans le cadre des contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2023 et au 31/12/2022 :

<i>En Millions d'euros</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation %</b>
Risque de marché	206,7	214,3	- 7,7	-4%
Risque de contrepartie	19,4	24,4	- 5,0	-20%
Risque de souscription Vie	188,2	204,0	- 15,7	-8%
Risque de souscription Non-Vie	14,5	14,3	0,2	2%
Risque de souscription Santé	39,0	40,5	- 1,5	-4%
Risque opérationnel	33,6	39,7	- 6,1	-15%

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. Description et évaluation du risque

Le risque de souscription résulte de la différence entre les prestations prévues en moyenne et les prestations réellement survenues, du fait de l'évolution des rachats des assurés, de la mortalité (ou au contraire de la longévité) ou bien encore des frais générés par la gestion des contrats.

Pour les contrats d'épargne de PREPAR-VIE, les impacts les plus forts sont celui d'une augmentation des frais générés par la gestion des contrats et celui d'une modification du comportement des assurés et donc d'une évolution défavorable des taux de rachat. En matière de prévoyance, ce sont les risques d'incapacité/invalidité et de rachat qui sont prépondérants.

Pour chacun des sous-risques de souscription, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille de contrats afin d'évaluer le risque.

- ▶ **Risque de rachat :**
  - Pour des contrats d'épargne, ce risque traduit l'impact qu'une variation dans le comportement de rachat des assurés peut avoir sur les investissements et produits financiers futurs, ayant à leur tour un impact sur le comportement de rachat futur des assurés. Selon la situation actuelle (conditions de marché, structure du portefeuille de contrats, fiscalité...), le portefeuille peut être sensible à une hausse ou au contraire à une baisse des taux de rachat. La formule standard demande également de tester l'impact d'un rachat massif instantané (correspondant à un taux immédiat de 40%).

- Pour des contrats emprunteurs en prévoyance, ce risque correspond au remboursement anticipé du crédit immobilier.

- ▶ **Risques de longévité/mortalité** : ces risques sont complémentaires l'un de l'autre, ils correspondent à une mauvaise estimation de la mortalité au moment de l'établissement du tarif. En fonction de la situation du contrat d'épargne (âge de l'assuré, fiscalité), celui-ci peut être soumis au risque de mortalité ou bien au risque de longévité. Dans le cadre de rentes en services, c'est le risque de longévité qui est prépondérant.
- ▶ **Risque d'incapacité/invalidité** : il s'agit du risque d'augmentation de l'entrée ou du maintien en incapacité/invalidité. Ce risque est très fort pour les contrats d'assurance emprunteur.
- ▶ **Risque de frais** : il s'agit du risque d'augmentation des coûts engendrés pour l'assureur par la gestion des contrats d'assurance.
- ▶ **Risque catastrophe** : il correspond à une surmortalité sur l'ensemble des produits d'assurance (épargne et prévoyance) pouvant survenir, par exemple, lors d'une pandémie.

Par ailleurs, le risque de souscription des contrats d'épargne est renforcé par l'existence de garanties de taux sur des contrats anciens. En effet, ces garanties obligent l'assureur à une rémunération minimale qui le met d'autant plus en risques. Cet effet est toutefois limité sur le portefeuille de PREPAR-VIE puisque le taux garanti net moyen pondéré s'est élevé à 0,02% au titre de 2023 contre -0,14% en 2022.

Pour ce qui concerne PREPAR-IARD, la correspondance entre les activités et les catégories de « métiers » sous la nomenclature solvabilité II est la suivante :

<i>Branche sociale</i>	<i>« Ligne de métier » Solvabilité II</i>	<i>Risque de passif</i>
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 - Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 - Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 - Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 - Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non-Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- ▶ le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- ▶ le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2023, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation %</i>
Risque de souscription Vie	188,2	204,0	- 15,7	-8%
Risque de souscription Non-Vie	14,5	14,3	0,2	2%
Risque de souscription Santé	39,0	40,5	- 1,5	-4%

L'ensemble de ces trois risques représente 48% de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque de souscription Vie a baissé en 2023 porté par la baisse des taux. En effet, le sous-module rachat de masse est sensible à la baisse des taux. La proportion de ce sous-module est de 48%. Le sous-risque des frais, qui est le deuxième contributeur représente quant à lui 37% du risque de souscription Vie.

Le risque de souscription Santé reste stable à l'image de l'activité.

Le risque de souscription Non-Vie progresse par la hausse de la composante réserve.

### C.1.2. Concentration du risque

La concentration du risque de souscription est relativement limitée dans la mesure où la répartition du portefeuille de contrats est diluée sur un grand nombre de personnes assurées : au 31 Décembre 2023, PREPAR-VIE gère environ 239 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 7,8 Milliards d'euros et 745 000 contrats de prévoyance.

Toutefois, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR Assurance ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, principal canal de distribution des produits de prévoyance, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

### C.1.3. Atténuation du risque

Les risques de souscription, sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR Assurance, sont réduits par des couvertures de réassurance.

En matière de stratégie de réassurance, les principaux critères de décision sont :

- ❖ la connaissance du risque, autrement dit l'ancienneté du produit, le type de risque couvert et le profil des assurés ;
- ❖ la réduction de la volatilité du résultat technique, obtenue par une mutualisation suffisante ;
- ❖ le poids du produit dans le résultat global de l'activité prévoyance.

Ce risque doit être relativisé par le fait que PREPAR Assurance ne commercialise pas de contrats de prévoyance collectifs (de type groupe « fermé »), contrats couvrant potentiellement un grand nombre d'assurés sur un site unique (entreprise, moyen de transport, etc.).

La maîtrise des risques est réalisée au moyen d'indicateurs produits sur une base régulière :

- ❖ mesure des délais de règlement des créances ;
- ❖ mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur des indicateurs de performance tels que le résultat ;
- ❖ mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur le capital de solvabilité requis ;
- ❖ notation et solvabilité des réassureurs.

Une revue conjointe des risques de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction ALM et Risques et permet de s'assurer de l'efficacité de la couverture de réassurance. La décision en matière de renégociation de traités est prise par le Directoire.

### C.1.4. Sensibilité au risque

Dans le cadre des travaux menés, des études de sensibilités ont été effectués sur les principaux facteurs de dont notamment le risque de souscription vie.

Pour le risque de souscription les sensibilités suivantes ont été réalisées avec les données au 30/06/2023 sur les sous-modules de risques les plus importants :

- Baisse des rachats de 100 bps ;
- Hausse des rachats de 100 bps ;
- Hausse des coûts unitaires de 10% ;

Les impacts en termes de ratio de couverture sont les suivants :

	Impacts sur le ratio de couverture
Baisse des <b>rachat</b> de 100 bps	-5 points
Hausse des <b>rachats</b> de 100 bps	+6 points
Hausse des <b>coût unitaire</b> de 10%	-9 points

PREPAR-IARD est en capacité de réaliser des études de sensibilité à différentes hypothèses en matière de primes futures, sinistralité future ou encore réassurance.

## C.2. Risque de marché

### C 2.1. Description et évaluation du risque

Le portefeuille d'actifs de PREPAR Assurance est diversifié de façon à faire face aux problématiques de gestion ALM spécifiques à une entité commercialisant principalement des contrats d'Épargne. En conséquence, PREPAR-Vie est fortement soumise au risque de marché et plus particulièrement aux sous-risques de taux, action, immobilier et spread.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque à la fois sur l'actif et sur le passif en vertu de la gestion ALM de ces contrats. En effet, tout choc sur l'actif entraîne des répercussions sur le passif des contrats d'épargne par le biais de la Participation Aux Bénéfices distribuée aux assurés.

- ❖ **Risque de taux** : ce risque est engendré par une modification de la courbe des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse. Il impacte à la fois la valeur de marché des actifs de taux détenus en portefeuille et la valeur des contrats d'assurance estimée de façon « économique ». En 2022, une remontée importante des taux a mis fin à des niveaux structurellement bas. Toutefois malgré cette remontée importante, le risque de taux correspond au sous-module baisse des taux.
- ❖ **Risque action** : ce risque est estimé par différents chocs appliqués sur les titres de cette classe d'actifs, en fonction du type d'actifs : actions cotées, actions non cotées, infrastructure, private equity... A noter que la formule standard propose l'application d'une mesure transitoire sur ces actifs, permettant de lisser sur 7 ans (à partir de la date d'entrée en vigueur de la norme solvabilité 2, à savoir le 1er janvier 2016) les chocs du risque action. PREPAR-VIE avait choisi d'appliquer cette mesure transitoire pour le périmètre des actions cotées de son portefeuille. Toutefois, du fait du faible impact de cette mesure sur les résultats du 31/12/2018, PREPAR-VIE a décidé de ne plus appliquer cette mesure à compter de l'exercice 2019.
- ❖ **Risque immobilier** : ce risque est estimé à partir d'un choc appliqué sur les actifs immobiliers.
- ❖ **Risque de spread** : ce risque représente les conséquences de la dégradation de la notation de l'émetteur d'un titre de taux. Des chocs différents en fonction de la notation et de la durée des titres en portefeuille sont appliqués à leur valeur de marché.
- ❖ **Risque de change** : un choc est appliqué sur les positions en devises du portefeuille d'actifs. PREPAR-Vie ne possède pratiquement pas de positions de change sur ses titres en direct ; en revanche, PREPAR-Vie est exposé à ce risque via les fonds détenus qu'il se doit de transcrire.

- ❖ **Risque de concentration** : ce risque est lié à la détention d'une proportion trop forte de titres provenant d'un même émetteur. Une bonne diversification du portefeuille permet de le limiter.

❖ **Focus sur PREPAR-VIE :**

L'allocation stratégique est guidée par le respect des grands équilibres actif-passif. Cette gestion veille, notamment par l'utilisation de "stress tests", à ce que :

- ❖ le risque afférent aux actifs de diversification soit couvert, avec une probabilité forte, par des réserves de lissage (Provision pour Participation aux Excédents, qui atteint plus de 237 millions d'euros soit environ 4,80 % des provisions mathématiques), celles-ci permettant également de compenser les effets de la baisse des taux d'intérêt sur le taux servi au client,
- ❖ la liquidité du Fonds EURO soit assurée à la fois par une adéquation des flux d'actif et de passif, et par un niveau d'actif liquidable pour couvrir un rachat de masse.
- ❖ la durée de l'actif soit congruente avec celle du passif selon des scénarii de chocs.

L'actif est principalement investi en produits de taux, afin d'assurer à la fois stabilité du portefeuille et permanence du rendement. Une dynamisation modérée de l'actif est recherchée par une diversification des investissements en immobilier, actions et produits assimilés, afin d'offrir un surcroît de rémunération sur le moyen-long terme.

Le dynamisme de la gestion taux permet de maintenir un rendement actuariel relativement résistant de la poche obligataire, malgré un contexte de taux d'intérêt bas pendant que le marché a connu pendant une longue période. Les investissements réalisés au cours de l'année 2023, ont permis de maintenir un taux de rendement actuariel du portefeuille stable passant de 2,57 % fin 2022 à 2,5 % fin 2023.

La qualité des placements obligataires se traduit par la constitution d'un portefeuille composé dans sa grande majorité d'émetteurs notés "Investment Grade" (BBB- ou plus). Au 31/12/2023, le rating moyen du portefeuille de taux est BBB+.

Le risque de marché représente 46% de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel). Les sous-risques les plus importants sont le risque action (31% du SCR de marché avant diversification) et le risque de spread (23% du SCR de marché avant diversification).

La projection du SCR de marché sur l'horizon de projection du business plan reste supérieur au niveau réellement constaté à fin 2023. Ceci s'explique par des taux projetés qui se sont révélés en dessous de la courbe réellement constaté à la fin de l'année.

En Millions d'euros	2023 projeté	2024 projeté	2025 projeté	2026 projeté	2027 projeté
Risque de Marché	236,3	331,3	367,9	419,5	444,6
<i>dont Risque de taux</i>	30,8	43,6	54,9	47,1	40,2
<i>dont Risque Actions</i>	98,8	151,3	174,2	210,3	235,3
<i>dont Risque Immobilier</i>	59,5	74,0	78,9	78,2	74,6
<i>dont Risque de Spread</i>	11,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont Risque de concentration</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont Risque de change</i>	10,2	12,8	11,9	11,4	10,4
<i>dont Diversification</i>	26,0	49,6	48,0	72,5	84,1

## C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-VIE afin de limiter toute concentration du risque :

- ❖ Au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du

portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR Assurance dans le respect de la politique des investissements.

- ❖ La Direction des Investissements de PREPAR Assurance implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

### C 2.3. Atténuation du risque

Par ailleurs, une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...Aussi PREPAR-VIE dispose-t-elle d'un tableau de bord trimestriel présentant :

- ❖ les répartitions d'actifs par classe d'actifs,
- ❖ la répartition des actifs souverains par pays,
- ❖ la répartition des actifs de taux par ratings,
- ❖ un zoom sur les principales contreparties,
- ❖ etc...

Chaque élément du tableau de bord présente un seuil ou une limite selon les cas. Un dépassement du seuil ou de la limite est signifié au Directoire, auquel est envoyé le tableau de bord trimestriellement. Celui-ci prend alors les décisions les plus adaptées au franchissement constaté.

En 2023, PREPAR a maintenu sa couverture contre le risque de baisse du marché action par une stratégie put spread.

### C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR Assurance réalise régulièrement des études de sensibilité aux paramètres économiques, notamment dans le cadre de l'ORSA ou de stress tests réalisés pour la BPCE. Il s'agit d'impacts :

- ❖ de chocs de taux, à la baisse ou à la hausse,
- ❖ de chocs sur les actions,
- ❖ de chocs sur les actifs de diversification (pris dans leur globalité),
- ❖ de chocs sur les niveaux de spreads,
- ❖ de chocs sur l'immobilier,
- ❖ de chocs combinés sur les éléments précédents.

Le calibrage des chocs est revu à chaque étude, en fonction des conditions économiques du moment. Ces études sont réalisées soit en instantané, soit dans le cadre de projections du Plan Moyen Terme sur un horizon minimum de trois ans.

Dans le cadre des travaux menés, des études de sensibilités ont été effectués sur les principaux facteurs de risques dont notamment le risque de marché.

Pour le risque de marché, les sensibilités suivantes ont été réalisées sur les données utilisés dans le cadre de l'exercice ORSA avec les données au 30/06/2023 sur les sous-modules de risques les plus importants.

Ainsi, a été effectué :

- ❖ Une baisse des taux de 100 bps ;
- ❖ Une baisse des taux de 200 bps ;
- ❖ Une hausse des taux de 300 bps ;
- ❖ Une baisse instantanée des actions de 25% ;
- ❖ Une baisse instantanée des actions de 25% couplée à une remontée de la courbe des taux de 100 bps;
- ❖ Une baisse instantanée des actions de 25% avec une baisse de la courbe des taux de 100 bps (avec couverture action) ;

- ❖ Une baisse instantanée des actions de 25% avec une baisse de la courbe des taux de 100 bps (sans couverture action) ;
- ❖ Une hausse des spreads de 25bps sur les govies et de 50 bps sur les corporates ;
- ❖ Une hausse des spreads de 50 bps sur les govies et de 100 bps sur les corporates ;

Les impacts sur le ratio de couverture du SCR sont regroupés dans le tableau suivant :

	Impacts sur le ratio de couverture
Baisse des <b>taux</b> de 100 bps	-9 points
Baisse des <b>taux</b> de 200 bps	-21 points
Hausse des <b>taux</b> de 300 bps	-3 points
Baisse des <b>actions</b> de 25%	-8 points
Baisse des <b>actions</b> de 25% et hausse des <b>taux</b> de 100 bps ( <b>avec couverture action</b> )	-22 points
Baisse des <b>actions</b> de 25% et baisse des <b>taux</b> de 100 bps ( <b>avec couverture action</b> )	-12 points
Baisse des <b>actions</b> de 25% et baisse des <b>taux</b> de 100 bps ( <b>sans couverture action</b> )	-22 points
Hausse des <b>spread</b> de 25 bps sur les govies et de 50 bps sur les corporates	-9 points
Hausse des <b>spread</b> de 50 bps sur les govies et de 100 bps sur les corporates	-14 points

### C.3. Risque de crédit

#### C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit recouvre deux types de risques : le risque de spread lié aux investissements en titres obligataires et le risque de contrepartie lié au risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses engagements. Le risque de spread a été présenté dans le paragraphe précédent. Le risque de contrepartie est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération à la suite d'une défaillance d'une contrepartie. Pour PREPAR Assurance, ce risque porte sur :

- ❖ l'exposition aux réassureurs,
- ❖ les dépôts de cash,
- ❖ les prêts de titres,
- ❖ les créances.

Le risque de contrepartie est globalement limité pour PREPAR Assurance : il représente 4% de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

Parmi les composantes du risque de contrepartie figurent les prêts de titres. Il s'agit d'opérations de prêts de titres assortis d'une garantie et réalisées avec la Bred. La garantie consiste dans des obligations seniors émises par le fonds commun de créance Elide, lesquelles ont été remises à PREPAR-VIE en pleine propriété. Au 31/12/2023, le montant des titres prêtés s'élève à 344 M€.

### C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. Des limites par signature ont été mise en œuvre lors de la révision de la politique des investissements.

### C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

De même, les prêts de titres sont couverts par des actifs mis en sur-collatéralisation. La sur-collatéralisation est suivie périodiquement à chaque remboursement de titre prêté ou de titre mis en collatéral afin de respecter un seuil de sur-collatéralisation de 125%, niveau pour lequel le risque de contrepartie calculé selon la formule standard est nul.

### C 3.4. Sensibilités au risque

Compte tenu de sa faible significativité au sein de son SCR global, PREPAR Assurance ne réalise pas d'études systématiques sur le risque de crédit.

## C.4. Risque de liquidité

### C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité n'est pas directement pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR. Il fait donc l'objet d'études annexes.

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Au quotidien, PREPAR Assurance suit son risque de liquidité par le biais de sa trésorerie : les flux d'entrée et de sortie en portefeuille sont suivis quotidiennement et la situation de trésorerie fait l'objet d'un point hebdomadaire en Comité de Gestion Financière. PREPAR Assurance s'assure également de la liquidité des titres dans laquelle il investit.

Chaque canton possède une limite minimum d'actifs monétaires pouvant être assimilés à de la trésorerie et mobilisé aisément en cas de nécessité. Par ailleurs, chaque canton dispose d'un seuil maximum d'actifs illiquides.

PREPAR Assurance réalise également une étude prospective d'adéquation des cash-flows d'actif et de passif.

Au 31/12/2023, les flux d'actifs, en tenant compte des OPCVM monétaires, permettent de couvrir naturellement les flux de sortie du passif jusqu'en 2048.

Afin d'évaluer ce risque dans des situations dites inhabituelles, une étude est réalisée trimestriellement sur l'analyse de la couverture des rachats de masse par l'actif liquidable.

### C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

### C 4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

PREPAR-VIE modélise des primes périodiques futures avec un TMG non nul dans ses calculs de Best Estimate sur les produits d'épargne. Ces primes étant non matériels et ayant un TMG non nul les bénéfices futurs liées sont négligeables.

## C.5. Risque opérationnel

### C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque opérationnel représente 7% de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR Assurance analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le comité contrôle permanent et risque procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- ❖ Le suivi du plan de contrôle ;
- ❖ La relève des anomalies et insuffisances détectées ;

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par le service Risques. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels et/ou responsables des processus et sont analysés au regard de la cartographie des risques. La Direction des Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire, de l'AMSB et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR Assurance suit plus particulièrement les risques suivants :

- ❖ le risque de non-conformité,
- ❖ les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- ❖ les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- ❖ les risques liés au système d'information,
- ❖ les risques liés aux ressources humaines,
- ❖ les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- ❖ les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule :

$$\text{Risques} = \text{Vraisemblance} \times \text{Impact.}$$

PREPAR-IARD délègue pratiquement toute la gestion des contrats de son portefeuille d'assurance. Toutefois, PREPAR-IARD conserve la responsabilité finale de ses activités déléguées.

Aussi le recours à l'externalisation de cette activité s'accompagne de mesures complémentaires lui permettant de :

- ❖ garantir, dans le temps, une qualité de service aux assurés ;
- ❖ s'assurer de la pertinence du système de gouvernance des délégataires pour garantir cette qualité de service et la communication, à PREPAR-IARD, des informations nécessaires au pilotage de l'activité ;
- ❖ se prémunir d'une hausse significative de son risque opérationnel.

En fonction de sa criticité et pour chaque délégataire, un plan de contrôles est défini par les métiers en contrôle de niveau 1, par la Direction du Contrôle Permanent en contrôle de niveau 2. En contrôle de niveau 3, des audits sont planifiés à l'issu desquels un rapport de contrôle est rédigé. Cette surveillance et ces contrôles spécifiques portent sur :

- ❖ la gestion administrative et d'intermédiation déléguées au sous-traitant ;
- ❖ la qualité, la disponibilité et la sécurité des données ;
- ❖ les respects des points de conformité ;
- ❖ la gouvernance et le système de contrôle interne ;
- ❖ le plan de continuité de l'activité et de reprise informatique.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), PREPAR-VIE réalise une estimation quantitative des principaux sous-risques opérationnels et compare leur agrégation à la mesure directement issue de la formule standard. Au 31/12/2022, le montant total estimé par PREPAR-VIE, 11,8 millions d'euros, restait inférieur à celui issu de la formule standard. L'étude portant sur 2023 sera réalisée au cours de l'exercice 2024.

### C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- ❖ La mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- ❖ La formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- ❖ La mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- ❖ Le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

## C.6. Autres risques importants

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, PREPAR Assurance présente également les risques suivants comme des risques-dits importants.

### C 6.1. La détention de dettes souveraines

Depuis la crise « des dettes souveraines », PREPAR-VIE intègre la défaillance d'un Etat dans ses études de risques.

Ainsi, un état spécifique de suivi des positions sur dettes souveraines est publié trimestriellement dans le Tableau de Bord des Risques envoyé au Directoire. Ensuite, un calcul de risque souverain est réalisé annuellement et présenté dans le rapport ORSA de la compagnie.

Au 31/12/2023, PREPAR-VIE détient en direct pour 545 M€ de titres d'Etat et assimilés (titres comprenant une garantie d'Etat), sur un total obligataire de 3,8 Mds d'euros, soit 14% de son encours obligataire.

### C 6.2. Les risques ESG

Ce sont les risques liés à une dépréciation des placements résultant d'enjeux Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG). Ils incluent le risque de changement climatique.

L'analyse ESG est pour PREPAR Assurance un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe. En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux, peut exposer PREPAR Assurance à un risque de réputation vis-à-vis de ses assurés.

PREPAR Assurance produit donc un rapport annuel contenant le suivi des risques selon les critères ESG d'une part et l'analyse du portefeuille selon des critères de transition énergétique et écologique selon deux axes : l'intensité des Gaz à effet de serre des activités des entreprises et l'implication des émetteurs dans la transition énergétique.

### C 6.3. Les risques stratégiques

PREPAR Assurance considère également comme important un risque supplémentaire : le risque stratégique comprenant les sous-risques suivants :

- ❖ pilotage,
- ❖ environnement économique et réglementaire,
- ❖ image et réputation,
- ❖ développement.

La maîtrise de ce risque est assurée en grande partie par une gouvernance efficace

### C.7. Autres informations

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

### D.1. Actifs

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles	D.1.1	0,0	1,6	-1,6
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	D.1.1	18,8	17,1	1,7
<b>Frais d'acquisition reportés</b>	<b>D.1.2</b>	<b>0,0</b>	<b>12,6</b>	<b>-12,6</b>
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	D.1.3	7 106,1	6 886,9	219,2
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		73,2	61,9	11,3
Actions		102,7	75,3	27,4
Obligations		3 942,9	4 094,5	-151,6
Organismes de placement collectif		2 986,3	2 654,2	332,0
Produits dérivés		0,0	0,0	0,0
Autres investissements		1,1	1,1	0,0

Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	D.1.4	1 973,3	1 973,3	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	D.1.3	17,6	17,6	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.5	107,7	151,5	-43,9
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.6	60,6	100,7	-40,1
Créances nées d'opérations de réassurance		30,8	30,8	0,0
Autres créances (hors assurance)		9,1	9,1	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		15,9	15,9	0,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		2,3	2,3	0,0
<b>Total de l'actif</b>		<b>9 342,4</b>	<b>9 219,6</b>	<b>122,7</b>

#### D.1.1. Les Immobilisations incorporelles et les Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en normes locales correspondent principalement à des logiciels et des licences de logiciels. Selon les règles de comptabilisation en normes solvabilité II, ces immobilisations doivent être comptabilisées avec une valeur nulle.

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à la partie d'immeuble détenue par PREPAR-VIE pour son usage d'exploitation. La valeur du bilan prudentielle correspond à la valeur de réalisation de cette partie d'immeuble.

#### D.1.2. Les placements

##### D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

##### ❖ Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

##### ❖ Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

#### ❖ **Autres titres non cotés**

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

#### ❖ **OPCVM et autres fonds**

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

#### ❖ **Immeubles et parts des sociétés immobilières (SCPI)**

Ils sont valorisés sur la base de la valeur de réalisation ;

Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR.

Pour les SCPI, il s'agit de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

### **D.1.2.2. Ecarts avec les états financiers**

---

Au 31/12/2023, l'écart entre normes solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à - 151,6 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les actions et fonds d'investissement s'élève à 359,5 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR Assurance constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

L'écart sur l'immobilier s'élève à 11,3 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des amortissements immobiliers d'autre part.

La catégorie « prêts et prêts hypothécaires » comprend les avances sur police, égales à leur valeur comptable française du fait de leur non-significativité.

### **D.1.3. Les actifs en représentation des engagements en unités de compte**

Il n'existe pas d'écart sur ce poste du fait de la comptabilisation en valeur de marché des engagements en unités de comptes dans les comptes sociaux.

### **D.1.4. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance**

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance sur le périmètre de la prévoyance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

### **D.1.5. Les autres actifs**

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

#### D.1.6. Les futures décisions de gestion

Au sein du module de calcul des provisions techniques (cf. partie suivantes D.2.), l'actif de PREPAR Assurance est projeté selon des règles de gestion précises, invariantes dans le temps et correspondantes aux règles appliquées dans la gestion quotidienne du portefeuille d'actifs de PREPAR Assurance. Ces futures décisions portent notamment sur les règles d'allocation d'actifs et les réalisations de plus-values latentes, en faisant l'hypothèse d'une continuité d'activité.

### D.2. Provisions techniques

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>D.2.2</b>	<b>-0,6</b>	<b>5,7</b>	<b>-6,3</b>
<i>dont Best Estimate</i>		-0,6		
<i>dont Marge de Risque</i>		0,0		
<b>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</b>	<b>D.2.2</b>	<b>128,3</b>	<b>158,2</b>	<b>-29,9</b>
<i>dont Best Estimate</i>		126,2		
<i>dont Marge de Risque</i>		2,1		
<b>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</b>	<b>D.2.2</b>	<b>30,9</b>	<b>28,5</b>	<b>2,4</b>
<i>dont Best Estimate</i>		30,2		
<i>dont Marge de Risque</i>		0,7		
<b>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</b>	<b>D.2.1</b>	<b>6 218,6</b>	<b>6 271,1</b>	<b>-52,4</b>
<i>dont Best Estimate</i>		6 075,1		
<i>dont Marge de Risque</i>		143,5		
<b>Provisions techniques UC et indexés</b>	<b>D.2.1</b>	<b>2 072,9</b>	<b>2 002,4</b>	<b>70,4</b>
<i>dont Best Estimate</i>		2 026,6		
<i>dont Marge de Risque</i>		46,3		
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>D.2.3</b>	<b>0,0</b>	<b>13,3</b>	<b>-13,3</b>
<b>Total des Provisions Techniques</b>		<b>8 450</b>	<b>8 479</b>	<b>-29</b>

#### D.2.1. Méthodes et options retenues sur le périmètre Epargne (PREPAR-VIE)

##### Principe général appliqué

Le *Best Estimate* est calculé au sein du modèle ALM de PREPAR-VIE développé sur la plate-forme de modélisation R<sup>3</sup>S, sur la base de 1000 scénarii stochastiques générés à l'aide d'un générateur interne à PREPAR-VIE. Il est obtenu par actualisation des cash flows de prestations et de frais, à la courbe des taux sans risque générée pour chacun des 1000 scénarii. Un modèle ALM spécifique au support Euro-Croissance est développé sur la même plate-forme R<sup>3</sup>S.

Il existe 5 cantons de gestion au sein du portefeuille de PREPAR-VIE :

- ❖ l'actif général (appelé ci-dessous AG ou 529), contenant notamment un contrat pour lequel PREPAR-VIE est réassureur (appelé ci-dessous LIA) et ayant ses hypothèses de passif propres, de même que le contrat haut de gamme VIP ayant lui aussi ses hypothèses de passif propres,

- ❖ un canton dédié à un partenaire (appelé ci-dessous EG-Vie ou 467),
- ❖ un canton PERP,
- ❖ un canton PERI
- ❖ un canton Euro-Croissance (appelé ci-dessous FEC).

Les deux premiers cantons de cette liste ne constituent pas des cantons au sens « solvabilité II », en revanche, le PERP, le PERI et l'Euro-Croissance sont traités comme des cantons Solvabilité II.

Les cash-flows pris en compte sont les suivants :

- ❖ décès,
- ❖ rachats,
- ❖ échéances,
- ❖ primes
- ❖ arrérages de rentes,
- ❖ prélèvements sociaux,
- ❖ frais généraux.

La projection est réalisée par model-points de passifs constitués en fonction des caractéristiques des produits (canton, gamme, taux de PB contractuel, TMG) et de l'ancienneté des contrats (afin de modéliser au mieux les rachats projetés). Ces model-points comprennent une part de supports en Euro et une part de supports en Unités de Compte. Les calculs de ces deux types de supports sont réalisés simultanément et les hypothèses de passif sont appliquées globalement.

Un calcul déterministe par police est réalisé une fois par an, sur une partie du portefeuille en stochastique et sur l'intégralité du portefeuille pour un scénario moyen, afin de s'assurer que le calcul par model-points n'introduit pas de biais dans les résultats.

Les frontières du calcul sont les mêmes que celles des provisions d'épargne comptabilisées en normes françaises.

Sur le périmètre euro-croissance, l'horizon de projection est égal à la durée du contrat le plus long. A l'issue de la projection, tous les contrats sont arrivés à échéance.

Sur le périmètre hors-euro-croissance, l'horizon de projection est de cinquante ans. A la fin de projection pour la moyenne de scénarii, l'encours restant représente 4,93% des PM à l'ouverture.

A la fin de la projection, les provisions restantes sont liquidées et réparties entre l'assureur et les assurés. Ce retraitement permet de solder la projection sans projeter sur une durée trop consommatrice en temps de calcul.

Les postes suivants sont intégrés dans le Best Estimate en fin de projection :

- ❖ Provisions Mathématiques (PM),
- ❖ Provision pour Participation aux Bénéfices,
- ❖ Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE),
- ❖ Plus ou moins-values Latentes sur les titres R 343-10.

Pour le Support Euro-Croissance, seule une Provision Collective de Diversification Différée résiduelle subsiste en fin de projection et est intégrée au Best Estimate.

Les postes suivants sont eux intégrés à la valeur nette de l'assureur :

- ❖ Réserve de Capitalisation,
- ❖ Plus ou moins-values latentes R343-9.

Le cumul des prestations est ensuite actualisé avec les taux forward composés d'échéance 1 an.

### Primes

PREPAR-VIE tient compte des primes périodiques ayant un TMG non nul dans sa projection et ce malgré leur faible volume constaté (environ 10 M€).

### **Frais généraux et commissions**

Les frais sont déterminés à partir des coûts unitaires moyens, pour les supports en euros et pour les supports en UC, ventilés entre :

- ❖ coûts d'administration (y compris coûts se rapportant à des rachats partiels),
- ❖ coûts de gestion des rachats totaux,
- ❖ coûts de gestion des décès.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

### **Mortalité**

Le taux de décès appliqué à chaque ligne de passif modélisé dépend de son âge.

### **Rachats structurels**

La loi de rachats structurels est issue des taux de rachat constatés lors des exercices précédents. Ces rachats se décomposent en rachats partiels et rachats totaux, par année d'ancienneté et par portefeuille d'actifs.

### **Rachats conjoncturels**

Les rachats conjoncturels représentent la réactivité des assurés aux taux servis et sont liés à la conjoncture économique.

Après analyse, PREPAR-VIE a choisi de construire sa loi de rachat comme étant égal à la moyenne des lois proposées par les Orientations Nationales Complémentaires (ONC) publiées par l'ACPR pour les études Préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. L'application de la loi intervient lorsque le taux servi est différent du taux cible qui est reflète le taux de la concurrence.

Par ailleurs, compte tenu des études réalisées par la Direction Technique et Développement Commercial, montrant :

- ❖ la non-corrélation des taux de rachat des assurés de PREPAR-VIE et des historiques de taux servis par rapport aux taux de marché,
- ❖ les taux très faibles de rachat sur le produit Valvie, sur une période de 15 ans, pour les assurés de plus de 67 ans : 89 % sont encore présents au bout de 15 ans (hors décès).

PREPAR-VIE ne modélise pas de rachats dynamiques pour les assurés de plus de 70 ans.

NB. : les rachats conjoncturels s'appliquent indifféremment aux supports en euros et en UC des contrats multisupports.

### **Lois de sorties en nombre**

Sur l'ensemble des portefeuilles de PREPAR-VIE, les statistiques de sorties en nombre de contrats sont très différentes des statistiques en montant. Il est donc nécessaire de réaliser des lois de sorties en nombre afin de projeter les frais exprimés en coûts unitaires vus ci-dessus.

La loi de rachat en nombre de contrats, par ancienneté des contrats, est issue de la loi utilisée pour le calcul de la PGG sociale. Depuis l'évolution de la modélisation de la mortalité en 2022, les sorties liées à mortalité ne sont plus concernées par cette règle.

### **Arbitrages**

Prepar-Vie réalise une étude statistique sur l'historique des arbitrages dans le cadre du backtesting des hypothèses retenues dans le modèle ALM.

Sur les portefeuilles Actif général, VIP et EG-Vie, la moyenne des arbitrages observée, en soldant arbitrages entrants et sortants du support en euros varie entre -1% et 1% selon les portefeuilles, avec des variations entre

les années, notamment sur le sens des arbitrages. Cela a confirmé l'hypothèse du modèle actuelle selon laquelle le taux global d'arbitrages modélisés est de 0%.

Sur les portefeuilles PERP et PERI, les arbitrages UC vers euros correspondant à l'âge de terme du PERP et PERI sont modélisés afin de tenir compte du passage en rente de l'intégralité de la provision d'épargne (euros + UC).

### Politique de taux servis et taux cible

A chaque fin d'exercice les produits financiers sont répartis entre assurés et assureur selon les règles contractuelles propres à chaque produit et selon des dotations/reprises à la PPE définies en accord avec l'AMSB de PREPAR-VIE.

Le modèle ALM de PREPAR-Vie intègre la définition de taux cible, représentative des taux qui pourraient être souhaités par les assurés dans la projection. Afin de modéliser ce taux cible PREPAR-VIE utilise un modèle de régression linéaire dépendant des variables taux longs et taux courts qui sont de bonnes variables explicatives du taux servi et qui sont projetées dans les scénarios économiques.

### Hypothèses de projection de l'actif

L'actif est projeté ligne à ligne.

Les coupons des titres de taux sont détachés à date exacte de tombée du coupon. Les liquidités issues des coupons et remboursements sont capitalisées aux taux courts jusqu'à la fin du pas de calcul, date à laquelle les règles d'investissement s'appliquent.

Un stock de titres virtuels est ajouté aux données par classes d'actif permettant d'acheter des titres lorsque l'on se trouve en situation d'investissement. Les titres de taux sont alors achetés à l'émission, au pair, avec une maturité de 10 ans.

La PRE est projetée avec la règle de dotation par huitième. La PDD est également projetée, en faisant l'hypothèse qu'une moins-value de 20 % en fin d'exercice conduit à une dotation de PDD.

### Les scénarii stochastiques

Les 1000 scénarios sont créés au sein d'un générateur interne, à partir des caractéristiques suivantes :

	Modèle	Calibrage
Taux	G2++	Courbe Eiopa, panier de swaptions
Action	Black & Scholes sans dividendes	volatilité implicite d'un call sur Eurostoxx 50 sur un an, calculé au 31/12/2021
Gestion alternative	Black & Scholes sans dividendes	volatilité historique
Immobilier	Black & Scholes avec dividendes	volatilité historique
Crédit	LMN par surplus	Courbes ICE BofA € Corporate Index AAA à B

- ❖ pas de modélisation de l'inflation/taux réels,
- ❖ pas de corrélations entre actions/gestion alternative/immobilier,
- ❖ pas de retraitement ou d'ajustement des scénarii générés.

## D.2.2. Méthodes et options retenues sur le périmètre Prévoyance

Le calcul du Best Estimate sur ce périmètre est le suivant :

- ❖ les Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats emprunteurs ainsi que des contrats Protection Familiale, Protection Revenus et APB ont été estimés par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation des prestations, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation ; aucune prime future n'est prise en compte. Un historique de 10 ans a été pris en compte ;
- ❖ les Best Estimate correspondant à la PRC Décès ainsi qu'à la garantie incapacité-invalidité des contrats emprunteurs ont été estimés à partir de la macro-SAS utilisée pour les calculs en normes sociales tête par tête, après retraitement par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation et par compensation des résultats positifs et négatifs ; les primes futures liées aux contrats emprunteurs existants sont prises en compte (avec modélisation de décès futurs).
- ❖ le Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats Entoria est estimé à partir d'une hypothèse de sinistralité cible (S/P). La charge de prestations calculée sur les exercices antérieurs est projetée à partir d'une cadence d'écoulement et le BE de sinistres est ainsi déduit par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation. Pour le BE de primes, une année de prime future est prise en compte avec modélisation des sinistres futures.
- ❖ Sur le périmètre CLR+ et CL/Pro, PREPAR-VIE ne dispose pas de suffisamment de données pour réaliser le calcul et choisit de considérer les Best Estimate étant égaux aux provisions en normes sociales.

## D.2.3. Méthodes et options retenues sur le périmètre PREPAR-IARD

### Principes généraux

Le calcul de la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des engagements d'assurances de PREPAR-IARD et de l'ensemble des flux de trésorerie futurs à savoir :

- ▶ les prestations attendues ;
- ▶ les commissions et frais ;
- ▶ les primes futures dans les limites fixées par la réglementation.

En l'absence d'interaction forte entre l'actif et le passif, PREPAR-IARD a recours à des modèles de projection d'it « déterministe et à passif seul ».

### Frais et commissions

Les frais inclus dans les provisions technique englobent la totalité des frais supportés par PREPAR-IARD et leur modélisation est cohérente avec la stratégie partenariale de l'entité.

Pour la clôture 2023, les principes méthodologiques retenus pour la meilleure estimation de sinistre sont :

- ❖ Santé : Estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de prestations ;
- ❖ Moyen de paiement et perte pécuniaire : Estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de charges ;
- ❖ Décès Accidentel : Estimation de la sinistralité cible (S/P) par analyse des comptes de résultat ;
- ❖ Arrêt de travail : Projection des rentes et indemnités sur la base de tables comportementales.

Le calcul de la meilleure estimation de prime se fonde en premier lieu sur l'estimation de la sinistralité cible (S/P).

Lorsque les données ne sont pas suffisantes pour appliquer les méthodes statistiques, les provisions sociales - jugées prudentes - sont retenues pour les garanties à écoulement rapide. Pour les branches longues, un coefficient de passage, évalué sur un périmètre significatif et dont les caractéristiques principales sont similaires, est appliquée aux provisions sociales.

### BE pour Sinistres

Le BE pour Sinistres correspond aux prestations futures relatives aux sinistres survenus. Sa valorisation se base sur différentes méthodes statistiques qui dépendent :

- ▶ des caractéristiques principales des portefeuilles et des activités ;
- ▶ de la cohérence et de la qualité des données dans le temps ;
- ▶ de la capacité à interpréter actuariellement et économiquement les résultats.

### BE pour primes

PREPAR-IARD applique les règles Solvabilité II relatifs aux frontières des contrats. Toutes, les primes attendues de contrats non souscrits sont exclues. Seules les primes futures de contrats existants et pour lesquels l'entité de ne peut rompre le contrat de manière unilatérale sont projetés.

Les périodes de couverture relatifs à ces primes futures génèrent des prestations qui sont projetées eu égard aux analyses de sinistralités réalisés et à la vitesse d'écoulement des sinistres observés. De la même manière, les prestations relatives aux primes émises non acquises sont modélisées et projetées.

### Hypothèses économiques

La courbe des taux de référence utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe réglementaire EIOPA incluant la correction pour volatilité et la méthodologie de convergence vers le taux forward ultime (UFR).

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation. Le recours à des scénarios stochastiques est inutile pour les activités de PREPAR-IARD.

## D.2.4. Calcul de la marge de risque

### ***Assurance de personnes***

La marge de risque a été calculée globalement, comme étant égale au coût d'immobilisation du capital futur.

Le coût d'immobilisation du capital initial est égal à 6 % de l'ensemble constitué des risques de souscription (vie et santé assimilable à la vie), de défaut du réassureur et opérationnel, auxquels une matrice de corrélation a été appliquée.

Aucun risque de marché inévitable n'a été pris en compte, l'adéquation des actifs et des passifs de PREPAR-VIE étant adaptée.

La projection des coûts d'immobilisation ainsi calculée s'est faite proportionnellement à l'écoulement des provisions techniques calculées en norme Solvabilité 2 sur le périmètre épargne (euros + UC + FEC), conformément à la méthode de simplification n°2 proposée par les spécifications techniques. Puis l'ensemble des coûts a été actualisé avec la courbe des taux sans risque.

La marge de risque a ensuite été ventilée par ensembles de passifs au prorata des Best Estimate.

### ***Assurance non-vie***

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6% de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- ❖ les SCR de souscription (non-vie et santé),

- ❖ le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- ❖ le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- ❖ les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- ❖ les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale de PREPAR Assurance s'élève au 31/12/2023 à 192,6 M€.

#### D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2023

##### D.2.4.1. Analyse pour PREPAR-VIE

Pour analyser l'évolution du Best Estimate entre deux périodes on considère l'indicateur BE/PM.

<i>fonds euros</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Ratio BE/PM	105%	101%
Ratio BE/PM -hors BE de frais	93%	90%
Ratio PVL/PM	4%	0%

La ratio BE/PM sur l'épargne des supports euros est de 105% en 2023 versus 101% en 2021. Cette hausse s'explique d'une part par la hausse des plus-values latentes et d'autre part la baisse de la courbe des taux entre les deux périodes. Par ailleurs la part du BE de frais reste stable.

Le Best Estimate épargne des supports en Unités de Compte quant à lui est légèrement supérieur aux provisions comptables avec un ratio BE/PM de 105%. En effet, cet écart est représentatif de la différence entre les chargements sur encours pris en compte dans le calcul des provisions comptables et les frais généraux pris en compte dans le calcul du Best Estimate.

Les Best Estimate des risques incapacité-invalidité et décès (contrats emprunteurs) sont négatifs du fait de la compensation réalisée dans les calculs entre contrats bénéficiaires et contrats déficitaires, ce qui n'est pas le cas dans le calcul en normes comptables françaises. Cela est représentatif de la population assurée : jeune et en bonne santé.

Les autres Best Estimate sont estimés égaux aux provisions comptables, soit en vertu du principe de proportionnalité, soit en raison du caractère déjà « Best Estimate » des provisions comptables (c'est le cas des PSAP des contrats d'épargne qui correspondent à des délais de traitement de dossier).

##### D.2.4.2. Analyse pour PREPAR-IARD

Le tableau ci-dessous présente par ligne d'activité les provisions techniques sociales et prudentielles, hors marge de risque, au 31 décembre 2023 :

	Normes Sociales			Normes Prudentielles		
	Provisions Techniques			Meilleure estimation (BE)		
En milliers d'euros	<i>Sinistres à payer</i>	<i>Primes Non Acquises</i>	<i>Total PT</i>	<i>BE de sinistres</i>	<i>BE de primes</i>	<i>Total BE</i>
(1) Assurances des frais médicaux	12 130	8 480	20 609	6 869	4 129	10 999

(2) Assurance de protection du revenu	86 383	25 451	111 834	80 644	30 448	111 091
(12) Assurance pertes pécuniaires diverses	3 757	2 049	5 806	3 734	-4 368	-634
<b>Total</b>	<b>102 270</b>	<b>35 980</b>	<b>138 250</b>	<b>91 248</b>	<b>30 209</b>	<b>121 456</b>

Les calculs de provisions sont régis, respectivement par le « Règlement N° 2015-11 » de l'ANC pour les normes sociales et par - en particulier - la « Direction 2009/138/CE » et le « Règlement Délégué 2015/35 » pour les normes prudentielles. Les écarts normatifs les plus significatifs et ayant trait à l'évaluation des provisions techniques sont :

Marge de prudence incluse dans les provisions sociales :

Les provisions sociales peuvent inclure des marges de prudence devant être retraitées dans la meilleure estimation.

Concernant les sinistres déjà survenus, cet écart est le plus prégnant sur les activités « Décès Accidentel ». Les calculs en norme sociale requièrent que l'ensemble des déclarations soient provisionnées. Toutefois, il apparaît d'après les données historiques qu'une part très significative des sinistres déclarés ne relève pas des garanties couvertes et n'entraîne de ce fait aucune prestation. Cet effet est donc retraité pour le calcul de la meilleure estimation.

Concernant les sinistres relatifs aux primes émises non acquise, les normes sociales requièrent de constituer des PPNA égale aux primes perçues au prorata temporis de la période de couverture. Cette règle sous-tend une hypothèse de S/P égal à 100%. En norme prudentielle, la sinistralité réelle du portefeuille est retenue dans l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -21,5 M€.

Frontières des contrats :

La réglementation Solvabilité II requière de projeter l'ensemble des contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date de clôture ou dont il a connaissance. Pour les activités PREPAR IARD, il convient donc de projeter une année d'activité en raison du renouvellement tacite des contrats à la date d'anniversaire.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ +15,6 M€.

Courbe des taux :

A la différence des provisions sociales, les flux futurs de trésorerie sont actualisés à la courbe des taux EIOPA pour l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -4,6 M€.

#### D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats emprunteurs, santé et d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée à la meilleure estimation de ces contrats. Celui-ci est ajusté d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue de 0,01 %.

#### D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections stochastiques réalisées dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à la multiplicité des hypothèses retenues, aussi bien sur le passif d'assurance que sur l'environnement économique.

En effet, les provisions techniques des contrats d'épargne, donnant lieu à des prestations discrétionnaires ou comportant des garanties financières ou des options contractuelles, doivent être valorisées à l'aide d'un générateur de scénarios économiques (GSE).

Le GSE permet de simuler aléatoirement des scénarios d'évolutions possibles des marchés financiers, qui ont une incidence sur la valeur et les performances de l'actif de la compagnie, ceci afin de bien capter l'asymétrie engendrée par les garanties financières et options des contrats d'assurance-vie (voir partie D.2.1 pour la description du GSE).

L'incertitude liée à ces projections stochastiques est directement liée aux hypothèses de calibrage du GSE. Les principales sont :

- La volatilité des marchés des taux
- La volatilité des marchés actions

Afin de suivre le niveau de cette incertitude, PREPAR suit les indicateurs suivants :

- Les intervalles de confiance des projections stochastiques
- Les fuites de modèle par canton et type d'engagement (UC, Euro et Eurocroissance)

En complément, des études de sensibilité sont réalisées sur les différentes hypothèses :

- Environnement économique : niveau des taux, niveau des actions, niveau des spreads...
- Sensibilité aux rachats,
- Sensibilité à l'inflation,
- ...

### D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR Assurance utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2023, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 20 bps. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

<i>En Millions d'euros</i>	<i>Avec Correction pour Volatilité</i>	<i>Sans Correction pour Volatilité</i>	<i>Impact</i>
Provisions techniques	8450,1	8463,5	-13,5
Fonds propres de base	749,2	740,5	8,6
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	749,2	740,5	8,6
Capital de solvabilité requis	349,7	362,6	-12,8

### D.3. Autres Passifs

<i>En Millions d'euros</i>	<i>Normes Prudentielles</i>	<i>Sociales</i>	<i>Ecart</i>
<i>Provisions pour retraite</i>	1,4	1,4	0,0
<i>Dépôts des réassureurs</i>	26,7	26,7	0,0
<i>Passifs d'impôts différés</i>	25,4	0,0	25,4
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	27,1	35,9	-8,8
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	30,8	62,5	-31,7
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	29,3	29,2	0,1
<i>Passifs subordonnés</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	2,4	2,4	0,0
<b>Total des Autres Passifs</b>	<b>143</b>	<b>158</b>	<b>-15</b>

Les provisions pour retraite, les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Ces éléments ne sont pas impactés par les futures décisions de gestion définies par l'AMSB de PREPAR-VIE.

### Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ❖ actif incorporel,
- ❖ placements,
- ❖ part des réassureurs dans les provisions,
- ❖ amortissements sur primes de remboursement,
- ❖ autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- ❖ provisions techniques en euros,
- ❖ provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 25,4 M€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2023.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

## D.5. Autres Informations

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

## E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

### E.1. Fonds Propres

#### E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR Assurance définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR Assurance dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central présenté dans l'ORSA, qui tient compte :

- ❖ des émissions de capital planifiées,
- ❖ de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,

- ❖ de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- ❖ de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- ❖ de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi trimestriel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil de Surveillance. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par l'article 27 des statuts de PREPAR Assurance. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR Assurance et sa solvabilité. En particulier, PREPAR Assurance peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité. Depuis l'exercice 2013, PREPAR Assurance a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

### E.1.2. Fonds Propres au 31/12/2023

En Millions d'euros	2023		2022	
	Détail des FP au 31/12/2023	FP éligibles à la couverture du SCR	Détail des FP au 31/12/2022	Evolution 2022/2023
Capitaux propres	183	183	183	0
Primes d'émission	3	3	3	0
Réserve de réconciliation	466	466	431	35
dont Report à nouveau	299	299	267	31
dont résultat et réserves libres	60	60	44	15
dont réserve de capitalisation	38	38	42	-5
dont excédent d'actifs sur passifs	70	70	77	-7
Fonds Excédentaires	97	97	110	-13
Passifs subordonnés	0	0	0	0
<b>Sous-Total Tier 1</b>	<b>749</b>	<b>749</b>	<b>727</b>	<b>22</b>
Passifs subordonnés	0	0	0	0
<b>Sous-total Tier 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>749</b>	<b>749</b>	<b>727</b>	<b>22</b>

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau, la réserve de capitalisation et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

PREPAR Assurance ne détient que des Fonds Propres de niveau Tier 1, entièrement utilisables pour la couverture du SCR et du MCR.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2023.

En 2023, l'évolution des Fonds Propres s'explique notamment par la hausse du Report à nouveau.

Depuis 2019, l'évolution de la réglementation permet de prendre en compte en Fonds Excédentaires une partie de la Provision pour Participation aux Excédents. Afin de déterminer quelle part de cette provision il était possible d'affecter en Fonds Propres, PREPAR-VIE a utilisé la méthode simplifiée proposée par l'ACPR dans sa fiche technique parue en janvier 2020. La baisse des Fonds Excédentaires s'explique principalement par la baisse de la PPE.

Sans la prise en compte de la Provision pour Participation aux Excédents en Fonds Excédentaires, les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR se seraient élevés à 652 M€ en hausse de 6% par rapport à 2022.

**La différence entre les Fonds Propres sociaux et les Fonds Propres** admissibles en couverture du SCR réside dans la prise en compte des excédents d'actifs sur les passifs en normes solvabilité II, ainsi que des Fonds Excédentaires. La décomposition de la réserve de réconciliation ci-après permet de comprendre la constitution de la rubrique "excédents d'actifs sur passifs" :

#### Décomposition de la réserve de réconciliation :

En Millions d'euros	Réserve de réconciliation au 31/12/2023	Réserve de réconciliation au 31/12/2022
Valeur actuelle des résultats futurs des cantons après impôt	268	272
Marge de risque	-193	-193
Plus-value latente des Fonds Propres	22	19
Report à nouveau, résultat et réserves	396	354
Divers	-28	-22
<b>Total réserve de réconciliation</b>	<b>466</b>	<b>431</b>

En 2023, la réserve de réconciliation a progressé de 8%.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR Assurance applique la formule standard pour ses calculs de SCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

### E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2023, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

En Millions d'euros	2023	2022	Variation	Variation %
Risque de marché	206,7	214,3	- 7,7	-4%
Risque de contrepartie	19,4	24,4	- 5,0	-20%
Risque de souscription Vie	188,2	204,0	- 15,7	-8%
Risque de souscription Non-Vie	14,5	14,3	0,2	2%
Risque de souscription Santé	39,0	40,5	- 1,5	-4%
Diversification	- 123,3	- 120,3	- 3,0	2%
<b>Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)</b>	<b>344,5</b>	<b>377,1</b>	<b>- 32,6</b>	<b>-9%</b>
Ajustement lié aux fonds cantonnés	- 3,9	- 9,8	5,9	-60%
Risque opérationnel	33,6	39,7	- 6,1	-15%

Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-	24,5	-	25,8	1,2	-5%
<b>Capital de Solvabilité Requis (SCR)</b>		<b>349,7</b>		<b>381,2</b>	<b>- 31,5</b>	<b>-8%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>		<b>214%</b>		<b>191%</b>	<b>24%</b>	<b>12%</b>

Le **risque de marché** a baissé de 7,7 M€ entre 2022 et 2023 du fait de la progression des plus-values latentes.

Le **risque de souscription** a baissé de 15,5 M€ entre 2022 et 2023 et qui s'explique également par la baisse des taux.

Le **risque santé** a baissé de 1,5M€.

Le risque de **souscription non-vie** augmente de 2% (0,2 M€).

Le PERP et le support Euro-Croissance ont été traités comme des **fonds cantonnés**, sans méthode simplificatrice. L'ajustement du SCR pour prise en compte de ces deux fonds s'élève à 6,0 M€ au 31/12/2023 (contre 16,5 M€ au 31/12/2022). Cette baisse est liée au développement du support Euro-Croissance.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs - impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2023, ce plafond est atteint pour un montant de 24,5 M€.

## E.2.2. Projections sur l'horizon du business plan (PREPAR-Vie)

A l'horizon du business plan les ratios de couverture du SCR et MCR se présentent ainsi :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2023 projeté</i>	<i>2024 projeté</i>	<i>2025 projeté</i>	<i>2026 projeté</i>	<i>2027 projeté</i>
SCR	382,6	459,4	502,9	549,2	567,3
Capital éligible à la couverture du SCR	694,5	738,1	735,8	743,2	767,3
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>182%</b>	<b>161%</b>	<b>146%</b>	<b>135%</b>	<b>135%</b>
MCR	98,3	114,9	125,7	137,3	141,8
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>707%</b>	<b>643%</b>	<b>585%</b>	<b>541%</b>	<b>541%</b>

A l'horizon du business plan, PREPAR-VIE est en mesure de conserver un ratio de couverture supérieur à 100%, en scénario central.

## E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR Assurance.

## E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR Assurance n'utilise pas de modèle interne.

## E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Comme le montre la projection du SCR à moyen terme, le niveau de couverture du SCR est largement supérieur à 100% sur un scénario central. Toutefois PREPAR-VIE suit avec attention l'évolution des marchés économiques. Dans cet environnement difficile, PREPAR a préféré maintenir une couverture contre le risque Action avec une stratégie put-spread. PREPAR bénéficiera dans les années à venir des résultats futurs au sein de son capital, ce qui confortera ses ratios.

## E.6. Autres informations

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

## ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

► **Etat S.02.01.02 : Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	18 842
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 106 116
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	73 196
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	102 674
Actions – cotées	R0110	102 674
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	3 942 888
Obligations d'État	R0140	481 076
Obligations d'entreprise	R0150	3 454 641
Titres structurés	R0160	4 603,06
Titres garantis	R0170	2 569
Organismes de placement collectif	R0180	2 986 292
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	1 065,17
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1 973 342
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	17 630
Avances sur police	R0240	17 330
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	300,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	107 686
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	103 236,57
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	103 236,57
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	4 449
Santé similaire à la vie	R0320	14 729
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-10 280

Vie UC et indexés	<b>R0340</b>	
Dépôts auprès des cédantes	<b>R0350</b>	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	<b>R0360</b>	60 582
Créances nées d'opérations de réassurance	<b>R0370</b>	30 805
Autres créances (hors assurance)	<b>R0380</b>	9 123
Actions propres auto-détenues (directement)	<b>R0390</b>	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	<b>R0400</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>R0410</b>	15 890
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	<b>R0420</b>	2 338
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>9 342 353</b>

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	127 727
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	-598
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	-634
Marge de risque	<b>R0550</b>	35
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	128 326
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	126 187
Marge de risque	<b>R0590</b>	2 139
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	6 249 482
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	30 871
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	30 182
Marge de risque	<b>R0640</b>	689
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	6 218 611
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	6 075 144
Marge de risque	<b>R0680</b>	143 467
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	2 072 875
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	2 026 624
Marge de risque	<b>R0720</b>	46 251
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	1 377
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	26 732
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	25 428

Produits dérivés	<b>R0790</b>	
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	27 102
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	30 774
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	29 295
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	2 392
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>8 593 184</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>749 169</b>

► **Etat S.05.01.01 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>	<b>C0040</b>	<b>C0050</b>	<b>C0060</b>	<b>C0070</b>	<b>C0080</b>	<b>C0090</b>
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	79 731	97 471							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>									
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	69 521	75 614							
Net	<b>R0200</b>	10 210	21 857							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	82 828	96 925							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>									
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	71 364	75 292							
Net	<b>R0300</b>	11 464	21 633							

<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	61 535	48 005						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>								
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	32 546	70 210						
Net	<b>R0400</b>	28 989	-22 205						
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	20 193	38 613						
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>								
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								

		Ligne d'activité pour : <b>engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)</b>			Ligne d'activité pour : <b>réassurance non proportionnelle acceptée</b>				<b>Total</b>
		Assurance de protection	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et	Biens	
		<b>C0100</b>	<b>C0110</b>	<b>C0120</b>	<b>C0130</b>	<b>C0140</b>	<b>C0150</b>	<b>C0160</b>	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>			22 946					200 148
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>								
Part des réassureurs	<b>R0140</b>			848					145 983
Net	<b>R0200</b>			22 098					54 165
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>			22 319					202 072
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>								
Part des réassureurs	<b>R0240</b>			848					147 504
Net	<b>R0300</b>			21 471					54 568
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>			3 113					112 654
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>								

Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>								
Part des réassureurs	<b>R0340</b>								102 757
Net	<b>R0400</b>			3 113					9 897
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>			17 796					74 457
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>								
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								74 457

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	<b>R1410</b>	109 612	372 599	294 468	2 514					779 193
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	61 671	31		653					62 355
Net	<b>R1500</b>	47 941	372 568	294 468	1 860					716 838
<b>Primes acquises</b>										
Brut	<b>R1510</b>	109 612	372 599	294 468	2 514					779 193
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	61 671	31		653					62 355
Net	<b>R1600</b>	47 941	372 568	294 468	1 860					716 838
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	<b>R1610</b>	40 964	468 722	140 967	818				27 901	679 372
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	23 175	35		241					23 451
Net	<b>R1700</b>	17 788	468 687	140 967	577				27 901	655 921
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	45 852	28 821	16 168	893				362	92 095
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>									6 892
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									98 987

► **Etat S.22.01.04 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

--	--

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	8 450 085			13 455	
Fonds propres de base	R0020	749 169			-8 640	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	749 169			-8 640	
Capital de solvabilité requis	R0090	349 705			12 846	

► Etat S.23.01.04 : Fonds Propres

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	749 169	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	283 112	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Autres fonds non disponibles	R0750		
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	466 057	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	118	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>118</b>	

► Etat S.25.01.04 : SCR

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	206 674	1 069 307	1 776
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	19 434	19 434	167
Risque de souscription en vie	R0030	188 236	531 057	1 618
Risque de souscription en santé	R0040	38 986	38 986	335
Risque de souscription en non-vie	R0050	14 494	14 494	
Diversification	R0060	-131 075	-344 130	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			

<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	336 749	1 329 148	
--	--------------	---------	-----------	--

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	<b>R0120</b>	3 896
Risque opérationnel	<b>R0130</b>	33 591
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0140</b>	-992 399
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	<b>R0150</b>	-24 531
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	<b>R0160</b>	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	349 705
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	<b>R0210</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	349 705
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	<b>R0400</b>	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	<b>R0410</b>	323 914
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	<b>R0420</b>	25 791
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	<b>R0440</b>	
Prestations discrétionnaires futures nettes	<b>R0460</b>	1 640 553
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	<b>R0470</b>	115 135
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	<b>R0500</b>	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	<b>R0510</b>	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	<b>R0520</b>	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	<b>R0530</b>	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	<b>R0540</b>	
Capital requis pour entreprises résiduelles	<b>R0550</b>	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	<b>R0560</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>346 120</b>

► **Etat S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)
------	---------------------------------------	---	-------------------------------	-------------------	-----------------	-----------------------------------

C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	LEI	Prepar-Vie	1	Société anonyme	2
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	LEI	Prepar-IARD	2	Société anonyme	2

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe
			% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	
C0010	C0020	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100%	100%	100%		1	100%
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100%	100%	100%		2	100%

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	1		1
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	1		1